Bulletin Quotidien

QUOTIDIEN D'INFORMATION DOCUMENTATION ET PROSPECTIVE

CREE EN SEPTEMBRE 1944 SOUS LE TITRE « INDEX QUOTIDIEN DE LA PRESSE FRANÇAISE »

Jeudi 5 mars 2015 – 42ème année – N° 10558 Le n° (HT) 26 €

Tarifs d'abonnement (HT) : 1 an : 4 850 € – 6 mois : 2 670 € – 3 mois : 1 470 €

SOMMAIRE

VINGT-QUATRE HEURES 3

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

M. François HOLLANDE veut "arracher les électeurs au FN", qui est "tout sauf le parti de la République 5

Adoption définitive du texte sur la fusion de communes 7

Pour la Commission européenne, la coopération avec les régimes dictatoriaux en matière de migration ne vaut pas légitimation de leurs dirigeants 8

Le ministre des Finances, M. Michel SAPIN, revoit à la baisse, à zéro, la prévision d'inflation pour la France en 2015 9

Projet de loi Macron : les sénateurs vont tenter d'amender le texte sur les 35 heures 10

Le président de la République, M. François HOLLANDE, demande aux dirigeants d'Areva et d'EDF de travailler à un rapprochement des deux groupes 11

La commission des Affaires sociales du Sénat amende et adopte le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement 14

Le gouvernement fixe a minima la feuille de route du futur président de France Télévisions 15

La commission des Lois de l'Assemblée nationale adopte la proposition de loi visant à étendre l'obligation de neutralité à certaines personnes ou structures privées accueillant des mineurs et à assurer le respect du principe de laïcité 17

LES FEMMES, LES HOMMES ET LES POUVOIRS

M. Marc GUILLAUME, conseiller d'Etat, secrétaire général du Conseil constitutionnel, ancien directeur des affaires civiles et du Sceau, est nommé secrétaire général du gouvernement à compter du 2 avril 19

M. Serge LASVIGNES, conseiller d'Etat, qui était secrétaire général du gouvernement, se voit confier la présidence de l'Etablissement public du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou à compter du 2 avril 21

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PRESSE Fondateur : Georges BÉRARD-QUÉLIN

13 AV. DE L'OPÉRA 75039 PARIS CEDEX 01- TÉLÉPHONE : 01 40 15 17 89 - TÉLÉCOPIE : 01 40 15 17 15

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 1005 I 80094 - ISSN : 0766-5849 - www.SGPresse.fr

M. Patrice LATRON, préfet, ancien préfet de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, jusqu'alors haut fonctionnaire de défense adjoint Place Beauvau, dirigera le cabinet du préfet de police 21
Mme Isabelle SIMA, chef de cabinet du président de la République, M. François HOLLANDE, a été nommée préfète hors cadre, chargée d'une mission de service public relevant du gouvernement 22
M. Arnaud FREYDER, administrateur civil, ancien conseiller de M. François FILLON à Matignon, qui était directeur des ressources humaines du Conseil d'Etat, devrait être nommé directeur des ressources humaines délégué du Groupe et de l'Etablissement public Caisse des dépôts 23
Les préfets de région préfigurateurs des nouvelles régions seront nommés en avril prochain 23
L'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf) attentive à l'indépendance du gestionnaire d'infrastructure dans le nouveau pôle public ferroviaire 24
Le vice-amiral d'escadre Jean CASABIANCA a été nommé directeur, adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la Défense 25
M. Grégoire PARMENTIER, ancien collaborateur de MM. Renaud DUTREIL et Christian JACOB au ministère de la Fonction Publique, dirigera le centre interministériel de services informatiques en matière de ressources humaines» à l'administration centrale des ministères Economiques et Financiers et du ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique 25
Le Medef va réviser ses statuts pour passer au mandat unique de 5 ans pour son président et opérer des regroupements en régions 26
La commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, que préside Mme Elisabeth GUIGOU (SRC, Seine-Saint-Denis), définit son programme de travail 27
La commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la transition énergétique pour une croissance verte a été formée 28
Mme Catherine DUMAS, conseillère (UMP) et ancienne sénatrice de Paris, présidera le « Club des partenaires » du Pavillon France pour l'Exposition universelle de Milan 2015 28
M. Pierre-Louis ROY, jusqu'ici conseiller du directeur général délégué de la SNCF, a été nommé secrétaire général, membre du comité de direction, de Gares & Connexions 29
Mise en place d'un groupe de travail sur l'aménagement numérique du territoire au Sénat 30
La préparation des élections départementales 30
EN QUELQUES LIGNES 31
SANS COMMENTAIRES… ET SOUS TOUTES RESERVES 32
POUR VOS DOSSIERS
Les dispositifs de lutte anti-terroriste en Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni et Australie 34
LIRE - VOIR - ENTENDRE 38
LA VIE PRIVEE – LA VIE PUBLIQUE 40
LA VIE DANS LA CITE – LA VIE DANS LE MONDE 43

VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES...

EN FRANCE

Manuel VALLS / logement / communes : Le Premier ministre, M. Manuel VALLS a présenté hier les modalités de la nouvelle aide financière, dont l'enveloppe globale est de 100 millions d'euros, qui sera versée «dès le second semestre 2015», aux communes situées en «zone tendue» ayant de forts besoins de logements (catégories A bis, A et B1) et dont le revenu fiscal moyen par habitant est inférieur à 1030 euros par mois) dès lors que le nombre de logements augmente de plus de 1% par an. Cette aide sera de 2 000 euros pour chaque nouveau logement «quel qu'il soit, social ou privé», au-delà de ce seuil. Selon Matignon, environ 1600 communes sont éligibles à cette aide, à condition toutefois de respecter le critère de la croissance du nombre de logements. L'Ile-de-France (37 millions) et l'Outre-mer (19 millions) devraient concentrer la moitié des crédits, devant la région PACA (8 millions) et Nord-Pas-de-Calais-Picardie (8 millions). Un décret doit permettre l'entrée en vigueur de l'aide «cet été». «Le gouvernement entend être au côté de ces maires courageux, volontaristes, qui ne cèdent pas au repli, qui envisagent l'avenir avec générosité en s'ouvrant aux jeunes et aux populations nouvelles», a-t-il défendu. Quant aux communes qui ne respectent pas les obligations de construction de logements sociaux prévues par la loi SRU, elles sont automatiquement exclues du dispositif, a indiqué M. VALLS.

Charte européenne de l'autonomie locale / protocole additionnel : Le ministre des Affaires étrangères et du développement international Laurent FABIUS a présenté en Conseil des ministres un projet de loi autorisant la ratification du protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale. Ce protocole additionnel, issu d'un long travail intergouvernemental consacré par le Conseil de l'Europe à la participation démocratique au niveau local, vise à faire entrer dans le champ d'application de la Charte le droit pour toute personne de participer aux affaires d'une collectivité locale.

Sénat / consultation / engagement républicain : Le président (UMP) du Sénat Gérard LARCHER a ouvert hier un site Internet pour consulter les citoyens sur les moyens de renforcer «l'engagement républicain et le sentiment d'appartenance à la Nation française", mission confiée par le président de la République François HOLLANDE après les attentats de janvier (cf. "BQ" du 30 janvier). Les internautes pourront poster leurs contributions sur cette plateforme accessible depuis le site du Sénat www.senat.fr ou en accès direct à l'adresse blogs.senat.fr/engagement-republicain/. Six grandes thématiques sont développées : le renforcement de la cohésion nationale, l'engagement au service de la France, l'appropriation des valeurs républicaines, l'adhésion aux symboles républicains, les religions et la laïcité, les droits et devoirs de la citoyenneté française. Une synthèse des contributions sera annexée au rapport que M. LARCHER remettra à M. HOLLANDE.

Vigipirate : Les niveaux actuels du plan Vigipirate, «alerte attentats» pour l'Ile-de-France et les Alpes-Maritimes et «vigilance renforcée» pour le reste de la France, d'ores et déjà été prolongés jusqu'au 10 avril et vont l'être pendant «très longtemps», c'est à dire «plusieurs mois», a indiqué hier une source gouvernementale. Matignon a confirmé que «le dispositif est prolongé» et que «le niveau des effectifs est prolongé aussi longtemps que nécessaire». Cette mobilisation sans précédent, qui entraîne aussi d'importants surcoûts budgétaires, menace toutefois d'épuiser les effectifs soumis à rude épreuve. Même si les niveaux d'alerte sont prolongés, l'exécutif pourrait, par «logique d'adaptation», adapter le dispositif, selon cette même source.

Attentat de la rue des Rosiers : Des mandats d'arrêt internationaux ont été délivrés le 20 février par le juge d'instruction antiterroriste Marc TREVIDIC contre trois hommes, vivant en Cisjordanie, en Jordanie et en Norvège, soupçonnés d'avoir participé au commando qui a commis l'attentat de la rue des Rosiers, qui avait fait six morts et 22 blessés le 9 août1982.

Paris / pollution : La Ville de Paris va présenter au conseil de Paris des 16 et 17 mars un projet d'aide financière «pour le remplacement d'un véhicule thermique», souvent au diesel, «par un véhicule propre électrique ou au gaz, neuf ou d'occasion» à destination des «très petites entreprises de moins de dix salariés».

Mayotte : Le gouvernement souhaite aboutir d'ici la fin du mois de juin à l'élaboration d'un document stratégique pour le développement de Mayotte dans la décennie à venir, vu les défis à relever par ce jeune département, a affirmé hier la ministre des Outre-mer George Pau-LANGEVIN.

Conseil d'Europe / châtiments corporels : Le Comité européen des droits sociaux, organisme du Conseil de l'Europe, a bel et bien estimé hier que la France viole la Charte sociale européenne en n'interdisant pas de manière «suffisamment claire, contraignante et précise», par la loi ou la jurisprudence, les châtiments corporels infligés aux enfants et déploré notamment qu'une «incertitude subsiste» sur l'existence d'un «droit de correction» reconnu par la justice française. Il appartient désormais à l'instance de décision du Conseil de l'Europe, son Comité des ministres, d'adresser d'éventuelles recommandations à Paris.

DANS LE MONDE

Ukraine : «Je dirais que ce sont des milliers et des milliers», a répondu la secrétaire d'Etat adjointe pour l'Europe Victoria NULAND, interrogée par une commission du Congrès sur le nombre de troupes russes qui seraient actuellement dans l'Est ukrainien rebelle. «Depuis décembre, la Russie a transféré des centaines de matériels militaires, y compris des chars, des véhicules blindés (...) de l'artillerie lourde. L'armée russe a sa propre structure de commandement dans l'est de l'Ukraine, qui va des officiers-généraux à des officiers moins gradés», a détaillé Mme NULAND. Elle a toutefois refusé d'en dire plus sur le nombre de troupes russes qui seraient dans l'est de l'Ukraine, invoquant le fait que son audition devant la commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants n'était pas à huis clos, mais classée «non confidentielle».

Frontex / chiffres : Le nombre des immigrés entrés illégalement dans l'Union européenne a presque triplé en 2014 par rapport à 2013, a annoncé hier l'agence européenne pour la surveillance des frontières Frontex, dont le siège est à Varsovie. «Environ 274 000 immigrés illégaux sont entrés dans l'UE en 2014, contre un peu plus de 100 000 en 2013. C'est une énorme progression» de presque 180%, a déclaré Mme Ewa MONCURE, porte-parole de l'agence. Le plus grand groupe a été de loin celui des migrants en provenance de Syrie : 37 533 au troisième trimestre de l'an dernier, contre 16 429 au trimestre précédent et 4714 sur les trois premiers mois de 2014. Le nombre des fugitifs venus d'Erythrée, le deuxième groupe le plus important, a en revanche baissé, passant de 16 994 au second trimestre à 13 672 au troisième trimestre de l'année. Au total, 164 000 immigrés ont demandé l'asile dans l'UE au troisième trimestre de 2014, soit une hausse de 69% sur un an. Là aussi, les Syriens ont été les plus nombreux (40 752), devant les Erythréens (18 900). Sur l'ensemble de 2014, plus de 170 000 immigrés clandestins sont arrivés par la mer en Italie, et plus de 50 000 en Grèce, selon Frontex.

MERKEL / France / JUNCKER: La chancelière allemande Angela MERKEL a estimé hier que la France était «en bonne voie» dans les réformes économiques et a promis que l'Allemagne allait «tout faire pour accompagner cet effort». Interrogée à Bruxelles à l'issue d'une rencontre avec le président de la Commission européenne Jean-Claude JUNCKER, elle a assuré qu'elle travaillait «en étroite collaboration avec le président (François) HOLLANDE». Le matin même dans "El Pais", M. JUNCKER déclarait que la France si elle n'a pas réalisé "suffisamment" de réformes, elle a "bien mis en marche le processus", et compris que "les sanctions restent une possibilité".

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

M. François HOLLANDE veut "arracher les électeurs au FN", qui est "tout sauf le parti de la République

Deux jours après les déclarations de M. Nicolas SARKOZY au "Figaro", le président de la République, M François HOLLANDE a répondu aux questions d'un groupe de lecteurs du "Parisien". Alors que les propos de l'ancien chef de l'Etat sur le "FNPS" avaient suscité de vives réactions à gauche, (cf. "BQ" du 3 mars), M. HOLLANDE a longuement évoqué la question du FN, à trois semaines du premier tour des élections départementales, affirmant vouloir "arracher les électeurs au FN". "C'est un échec collectif quand un parti d'extrême droite est le premier parti de France"déclare-t-il.

"Si le FN est dans la République, puisqu'il participe aux élections, c'est tout sauf le parti de la République. Ses propositions sont autant de reculs pour notre pays et pour ses électeurs", indique le chef de l'Etat, qui poursuit, répondant au programme du FN: "Sortir de l'euro ? On voit bien quelles seraient les conséquences : la Grèce n'a qu'une demande, c'est d'y rester à tout prix ; en sortir, c'est ne plus avoir de règles, c'est avoir une monnaie qui peut chavirer. Fermer nos frontières ? L'économie française exporte de 30 à 35% de ses produits, ce serait donc terrible pour l'emploi. Différencier les aides selon les origines ou selon que l'on soit Français ou non ? Ce serait diviser notre pays".

> M. HOLLANDE s'adresse en outre implicitement aux "frondeurs" et à une partie de la gauche, en poursuivant : "Nationaliser les entreprises en difficulté ? Mais qui peut penser que cela créerait le moindre emploi ?".

"Trop de gens ont le sentiment d'être abandonnés, oubliés. Ma responsabilité, c'est de démontrer qu'aucun territoire, aucun citoyen, aucune catégorie n'est oubliée, notamment en milieu rural. La France ne s'est jamais grandie en s'enfermant" insiste M. HOLLANDE.

Evoquant le chômage, sa "première préoccupation, car c'est la première des Français", le président de la République redit qu'il n'y "aura de l'emploi que s'il y a de la croissance : il n'y a pas d'autre façon de faire; c'est le sens de ce que le gouvernement entreprend pour l'investissement, l'innovation, le soutien à l'activité", car "l'essentiel c'est la confiance, c'est elle le moteur". "La reprise est là" réaffirme le chef de l'Etat, "elle s'annonce par de nombreux signes que nous percevons en matière de consommation, d'investissement et de moral des ménages ; mais sa vigueur dépendra de notre cohésion et de la confiance que nous saurons donner à notre pays".

La réforme du dialogue social doit quant à elle "faciliter les embauches et le maintien dans l'emploi". "Le contrat unique pourrait être une formule. Mais de quoi s'agirait-il ? Un contrat à durée déterminée reconductible avec le risque de précarité ? Ou un contrat à durée indéterminée pour tous, mais alors avec quelles conditions de rupture ? Il n'y a pas de solution magique" ajoute M. HOLLANDE, qui poursuit : "J'ai demandé au gouvernement d'ouvrir un chantier pour encourager les embauches dans les petites entreprises afin de leur donner plus de facilité et plus de souplesse car c'est là que se fait l'essentiel des créations d'emplois".

Le président de la République souhaite, par ailleurs que chaque religion "respecte les règles de la République" et qu'elle s'organise en son sein", tout en considérant qu'il "faut un enseignement des religions à l'école, mais un enseignement laïc", rappelant, à la suite des attentats, que "ce n'est pas l'islam qui est en cause, c'est le terrorisme islamiste qui utilise une religion de paix pour terroriser".

M. François HOLLANDE souhaite que les élèves de l'ENA se chargent de l'administration du service civique

Reprenant une proposition annoncée par M. François CHEREQUE, inspecteur général des affaires sociales, président de l'Agence du service civique, et Mme Nathalie LOISEAU, directrice de l'Ecole nationale d'administration, en février dernier, le président de la République souhaite que les élèves de l'Ecole nationale d'administration se chargent, pendant six mois de leur scolarité, de l'administration du service civique.

Le service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour six à douze mois dans des missions d'intérêt général auprès d'associations, de collectivités et établissements publics (écoles, hôpitaux...). Il donne droit à une indemnité mensuelle d'environ 500 euros. "Pour encadrer ces jeunes, les élèves de l'ENA seront chargés, pendant six mois de leur scolarité, de l'administration du service civique", annonce le chef de l'Etat, lui-même issu de cette école. "A la fin de mon mandat, 170 000 jeunes seront en service civique", prévoit-il, ajoutant que "s'il y avait plus de volontaires, (il) dégagerait tous les crédits nécessaires pour que toute candidature soit acceptée".

Rendre "possible" l'action de groupe face aux discriminations

Le président de la République souhait par ailleurs que l'action de groupe, aujourd'hui réservée aux consommateurs soit désormais "possible" face "aux discriminations", approuvant une proposition de Mme Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, qui a annoncé le 18 février dernier sa volonté de présenter prochainement au Parlement un projet d'action de groupe s'appliquant à la lutte contre les discriminations. "Le racisme n'est pas que dans les stades de football. Il peut aussi être dans les transports, ou sur les lieux de travail. Je n'accepterai jamais sa banalisation", affirme M. HOLLANDE interrogé par les lecteurs du quotidien. "Quand les actes se multiplient, les victimes se découragent et ne portent pas toujours plainte», dit-il.

Faisant référence au cas d'un voyageur noir empêché le 17 février de monter dans le métro parisien par des supporters du club anglais de Chelsea, M. HOLLANDE relève ainsi que sans la médiatisation de cette affaire, l'homme, qu'il a eu depuis au téléphone, "aurait peut-être renoncé". "Il ne doit y avoir aucune faiblesse face à de tels actes. Le gouvernement a introduit ce que l'on appelle l'action de groupe : elle permet à une catégorie de consommateurs ou de locataires qui se considèrent lésés par une décision d'aller ensemble en justice. Désormais, face aux discriminations, je souhaite que l'action de groupe soit également possible", déclare-t-il.

Le président de la République n'est "pas dans l'obsession" de 2017

Comme il l'avait fait lors de sa dernière conférence de presse, M. François HOLLANDE évoque son éventuelle candidature en 2017, en reprenant les mêmes arguments. "Ce n'est pas une question que je me pose aujourd'hui" déclare-t-il, poursuivant : "Je suis président ; j'ai la chance de servir mon pays, je ferai tout jusqu'à la fin de mon mandat pour que notre pays réussisse et soit fier de lui, ensuite je prendrai ma décision pour savoir si je dois continuer, mais je ne suis pas dans l'obsession".

Le président de la République ne cherchera "aucune excuse" et ne dira pas qu'il n'a pas eu de chance pendant 5 ans, la conjoncture n'était pas bonne, il y avait la crise, mais j'y parviendrai la prochaine fois". "Dans n'importe quelle organisation, si on n'a pas réussi au bout de cinq ans, on ne vous garde pas à la tête. On en reparlera en 2017" conclut le chef de l'Etat.

Adoption définitive du texte sur la fusion de communes

Le Parlement a définitivement adopté hier, par un vote du Sénat, une proposition de loi socialiste facilitant la fusion de communes, afin de tenter de diminuer le nombre de celles de très petite taille.

Les tentatives de fusion de communes ont jusqu'à présent échoué puisque 27 000 des quelque 36 700 communes comptent moins de 1000 habitants, dont 3500 moins de 100. Voulue par l'Association des maires de France, cette proposition de loi prévoit une aide financière et des facilités juridiques lorsque des communes fusionnent pour créer une «commune nouvelle», statut créé en 2010 sans grand succès. Voté par l'Assemblée fin octobre, le texte a été adopté en décembre par le Sénat en des termes différents sur certains points. Une commission mixte paritaire députés-sénateurs a élaboré la version définitive adoptée mercredi au Sénat et déjà votée à l'Assemblée le 11 février.

Le texte maintient le mandat de l'ensemble des conseillers municipaux des anciennes communes jusqu'aux élections suivantes. Ils siègeront au sein du conseil municipal de la commune nouvelle. Il prévoit que l'institution de communes déléguées au sein de la nouvelle commune, et correspondant aux anciennes communes, sera de droit sauf décision expresse contraire. Il instaure aussi un pacte financier garantissant pendant trois ans le niveau des dotations budgétaires des communes qui se lanceraient en 2015 ou 2016 dans la création de communes nouvelles de moins de 10 000 habitants.

Comme l'avait voté le Sénat, la loi Littoral ne s'appliquera pas à l'ensemble du territoire d'une commune nouvelle, mais seulement au territoire des anciennes communes qui y étaient soumises.

Depuis 1950, le nombre de communes a été réduit de 87% en Suède, de 75% en Belgique et de 41% en Allemagne, mais de seulement 5% en France. La loi Marcellin de 1971 permettait la fusion administrative simple de communes ou une fusion-association. Après quelques centaines de fusions les premières années, elles sont devenues ensuite ponctuelles. 22 communes se sont séparées depuis 2000. Seulement moins d'une vingtaine de communes nouvelles ont été créées depuis l'instauration de ce statut en 2010.

Vote surprise à l'Assemblée d'une métropole Reims-Châlons-Epernay

L'Assemblée nationale a adopté hier soir, contre l'avis du gouvernement, un amendement d'élus UMP défendu par M. Benoist APPARU visant à élargir le nombre de métropoles en France au regroupement des intercommunalités de Reims, Châlons et Epernay. Le vote surprise de cet amendement dans le projet de loi sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) est intervenu quelques heures avant le début des discussions attendues sur la métropole du Grand Paris.

Alors que la région Champagne-Ardenne perd des habitants depuis trois recensements, la création de la région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne va «probablement» pénaliser les villes de Reims/Châlons et Epernay, «coincées entre Paris et les pôles urbains de Strasbourg, Metz et Nancy», selon les signataires de l'amendement, MM. Benoist APPARU, maire de Châlons-en-Champagne, Arnaud ROBINET, maire de Reims, et Mme Catherine VAUTRIN, présidente de la communauté d'agglomération de Reims Métropole.

Face à la perte par Châlons-en-Champagne (45 000 habitants) de «100% de ses effectifs militaires et (de) son statut de capitale régionale» -- "400 ans d'histoire rayés de la carte en trois semaines», selon M. Benoist APPARU -, ces élus évoquent la volonté de fusionner trois ensembles urbains (Communauté d'Agglomérations de Châlons-en-Champagne et de Reims, communauté de communes d'Epernay) pour bâtir une intercommunalité de «352 463 habitants (la métropole de Brest compte 206 719 habitants)» et de la rendre plus puissante en l'élevant au rang de métropole.

«Au titre entre guillemets des compensations, nous demandons que vous puissiez accéder pour cette construction atypique à la demande de trois villes qui formeraient une métropole», a déclaré M. APPARU dans l'hémicycle. L'amendement voté inclut donc comme condition pour l'accès au statut de métropole, le regroupement de plusieurs EPCI comprenant au moins deux pôles urbains.

Défavorable à la création d'une quatorzième métropole, le rapporteur Olivier DUSSOPT s'est néanmoins interrogé sur la structuration de cette aire urbaine «peut-être avec un statut différent des métropoles», car la «situation géographique, économique, pour l'aménagement du territoire de cette grande agglomération pose question» et «l'équilibre du territoire entre Paris et Strasbourg interroge». Egalement opposée à l'amendement sur cette nouvelle métropole, au motif notamment d'une absence de continuité territoriale et de la faible intégration du regroupement des zones urbaines Reims, Châlons et Epernay, la ministre de la Décentralisation Marylise LEBRANCHU a affiché le souci pour cette zone victime de «pertes d'emploi très rudes», notamment Châlons, de «chercher quelque chose» hors du statut de métropole pour que «cette entité fonctionne et ait une visibilité».

> Par ailleurs, l'Assemblée nationale a voté hier le transfert obligatoire des communes aux intercommunalités à fiscalité propre des compétences concernant l'eau et l'assainissement, mais avec une entrée en vigueur repoussée à fin 2017 maximum. Ces modifications du projet de loi sur la Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) visant notamment à réduire l'émiettement des responsabilités ont suscité de longs débats dans l'hémicycle, où l'UMP mais aussi le Front de Gauche ont critiqué le caractère obligatoire et «à marche forcée» de ces mesures.

Pour la Commission européenne, la coopération avec les régimes dictatoriaux en matière de migration ne vaut pas légitimation de leurs dirigeants

La Commission européenne a tenu hier un premier débat d'orientation sur sa politique de gestion des flux migratoires en provenance des pays tiers, au moment même où Frontex, son agence pour la surveillance des frontières, annonçait que le nombre des immigrés entrés illégalement dans l'Union européenne a presque triplé en 2014, par rapport à 2013 (cf. supra). M. Frans TIMMERMANS, premier vice-président, a indiqué que le collège présentera en mai un nouveau programme permettant de "renforcer notre régime d'asile, de fixer un cap en matière de migration légale, d'agir plus résolument contre la migration irrégulière et d'assurer une plus grande sécurité des frontières". Le commissaire chargé des Migrations, des Affaires intérieures et de la Citoyenneté Dimitris AVRAMOPOULOS a été très direct en la matière: «Nous ne devons pas être naïfs. Le fait que nous coopérions dans le cadre des processus de Khartoum et Rabat», engagés avec des pays africains, «avec des régimes dictatoriaux ne signifie pas que nous les légitimions. Nous ne donnons aucune légitimité démocratique et politique à ces régimes, mais nous devons coopérer là où nous avons décidé de lutter contre la contrebande et la traite des être humains», a-t-il expliqué. «Nous ne pouvons pas ignorer le fait que certains pays, permettez moi de ne pas les nommer, sont à l'origine de nos problèmes et nous devons les confronter à leurs responsabilités», a-t-il ajouté.

Le débat d'orientation a énoncé les quatre principaux domaines d'action envisagés. D'abord la nécessité de mettre en œuvre "pleinement et de manière cohérente" le régime d'asile européen commun récemment adopté. Pour ce qui concerne la migration légale, la Commission va lancer un réexamen de la directive sur la carte bleue européenne. Cette directive de mai 2009 établit les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié. La Commission entend aussi intensifier son action contre la migration irrégulière et la traite des êtres humains, notamment en développant des outils concrets ciblant les pays et les itinéraires prioritaires, et en collaborant avec les pays tiers au moyen des accords de réadmission et des cadres de coopération existants (par exemple, les processus de Rabat, Khartoum ou Budapest). Enfin, la Commission demandera aux Etats membres de déterminer si, et dans quelle mesure, il est nécessaire d'accroître le budget de l'agence européenne pour la gestion des frontières de l'UE (Frontex), et d'augmenter les actifs opérationnels et les ressources humaines qui y sont alloués. Une plus grande mise en commun des ressources des Etats membres est nécessaire pour renforcer véritablement l'action de Frontex et mobiliser les équipes européennes de gardes-frontières, estime le collège.

Consultation sur la politique européenne de voisinage

Mme Federica MOGHERINI, Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, vice-présidente de la Commission, et M. Johannes HAHN, commissaire chargé de la Politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement, ont lancé, également hier, une consultation sur l'avenir de la politique européenne de voisinage (PEV) (le dernier réexamen date de 2011). Ce «réexamen approfondi» intervient alors que «les régions au sud et à l'est (de l'UE) sont en flammes», a expliqué Mme MOGHERINI. «Notre région a beaucoup changé ces dernières années (...) avec, c'est certain, des évènements dramatiques», a-t-elle souligné en référence à la crise ukrainienne, au chaos politique et sécuritaire en Libye, au conflit israélo-palestinien ou encore à la guerre en Syrie. «De nombreux Etats membres ont fait savoir qu'ils estimaient qu'un changement était nécessaire», a pour sa part souligné M. HAHN.

Le but est de mener des consultations aussi larges que possible, tant auprès des partenaires dans les pays voisins qu'auprès des parties concernées dans l'ensemble de l'UE, et ce jusqu'à la fin du mois de juin. Après cette consultation, une communication contenant des propositions relatives à l'orientation future de la PEV sera présentée à l'automne. Quatre priorités sont à l'ordre du jour de cette consultation: différenciation, orientation, flexibilité et appropriation-visibilité. Cinq domaines dans lesquels les deux parties ont des intérêts en commun ont d'ores et déjà été recensés. Il s'agit du commerce et du développement économique, de la connectivité, de la sécurité, de la gouvernance et du tandem migration-mobilité.

Le ministre des Finances, M. Michel SAPIN, revoit à la baisse, à zéro, la prévision d'inflation pour la France en 2015

Le ministre des Finances, M. Michel SAPIN, a révisé fortement à la baisse la prévision d'inflation pour la France. «L'inflation prévue pour l'année 2015 est aujourd'hui de zéro», a-t-il déclaré lors d'une audition devant la commission des Finances du Sénat. Jusqu'ici, Paris visait 0,9% après 0,5% en 2014. En révisant ce chiffre à la baisse, le ministre a placé la prévision française en convergence avec celle de la Commission européenne.

Cette révision va avoir des effets positifs. Elle contribuera à abaisser la charge de la dette et permettra aux ministères de dépenser moins que prévu puisque le projet de loi de Finances pour 2015 a été établi sur la base d'une inflation de 0,9%. L'inflation nulle donne «une espèce de bouffée d'oxygène sur une partie des budgets», a expliqué le ministre. «Les ministères vont recevoir

0,9% de crédits en plus, ça ne va pas être évident mais il va falloir leur demander qu'ils les rendent», a néanmoins décrypté une source proche du ministère des Finances. «L'objectif n'est pas de donner des bouffées d'oxygène en termes de dépense publique», a relevé le ministre, affirmant ne pas chercher «à priver d'oxygène» mais «à maintenir la même quantité d'oxygène».

Côté effets négatifs, les recettes fiscales de l'Etat seront moindres, en particulier celles de la TVA. L'inflation nulle annule par ailleurs les effets des mesures de gels de pensions et salaires. Ces économies sont en effet calculées sur une moindre progression des dépenses. En clair, si on gèle l'évolution des salaires alors que l'inflation est de 0,9%, on économise la différence.

«Il y a des économies que nous avions programmées et que nous ne pouvons constater» en raison de l'inflation nulle, a dit M. SAPIN à propos de ces mesures de gel contenues dans le plan d'économies de 50 milliards d'euros en trois ans annoncé début 2014. Selon Bercy la perte de ces recettes «s'équilibre avec la baisse de la charge de la dette». Reste à savoir si le rognage des crédits accordés aux différents ministères suffira à compenser la baisse attendue des recettes fiscales. Pour cela, le ministère compte notamment sur les économies que permettra de réaliser la baisse des prix du pétrole, ainsi que sur une croissance économique potentiellement supérieure à la prévision officielle actuelle de 1% cette année. La commission européenne insiste pour que la France fasse un effort budgétaire supplémentaire de 4 milliards d'euros en 2015. Cette somme pourrait faire l'objet de «mesures supplémentaires», avait annoncé jeudi dernier M. SAPIN.

> Le ministre des Finances a par ailleurs assuré que le gouvernement étudiait d'"autres solutions" de financement pour la Défense que les "sociétés de projet" prévues dans la loi Macron. Elles "constituent une réponse" mais "présentent aussi un certain nombre d'inconvénients et il n'est donc pas interdit de s'interroger sur d'autres solutions", a indiqué le ministre à l'Assemblée nationale en réponse au député (UMP) François CORNUT-GENTILE.

Projet de loi Macron : les sénateurs vont tenter d'amender le texte sur les 35 heures

A quelques semaines de l'examen du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dit projet de loi Macron, les sénateurs commencent à afficher leur volonté d'imprimer leur marque sur ce texte emblématique. «Des propositions seront faites» sur les 35 heures, a ainsi déclaré hier le sénateur (UDI-UC) de Seine-Saint-Denis Vincent CAPO-CANELLAS, président de la commission spéciale chargée d'examiner le texte. «Il ne faut pas adopter des dispositions uniquement pour l'affichage», a-t-il toutefois mis en garde, précisant qu'il s'opposera aux «amendement d'affichage». En revanche, a-t-il précisé, sur les 35 heures, «il y a différentes façons de faire: on peut dire « on supprime », ou on aménage dans le cadre des accords défensifs, par exemple». Ces accords permettent actuellement de revoir la durée du temps de travail lorsque l'entreprise rencontre de graves difficultés économiques.

Qualifiant par ailleurs le projet de loi de «protéiforme», «avec des côtés positifs, mais aussi d'autres urticants», M. CAPO-CANELLAS a estimé que le gouvernement avait au Sénat «l'opportunité d'en faire un vrai texte en faveur de la croissance». «La balle est dans son camp», a-t-il dit. «Si il doit continuer à utiliser le 49-3 à l'Assemblée, autant que ce soit pour un texte utile pour la croissance et l'emploi», a-t-il également déclaré.

Le sénateur a également estimé que ce texte doit être l'occasion de s'attaquer aux seuils sociaux dans les entreprises. Il a aussi relevé que des questions n'ont pas été abordées jusqu'à présent, comme les effets qu'aura le texte sur les territoires, avec ses conséquences pour la désertification juridique ou sur la fermeture de commerces. «On va faire un travail de législateur, prendre le texte de l'Assemblée nationale et l'améliorer», a-t-il dit. Selon lui, «il en sortira une version différente de celle de l'Assemblée».

« Ce texte est meilleur qu'il ne l'était quand il est entré à l'Assemblée nationale », selon le ministre de l'Economie Emmanuel MACRON

Auditionné hier en fin de journée par la commission spéciale, le ministre de l'Economie Emmanuel MACRON a estimé face aux sénateurs que « ce texte est meilleur qu'il ne l'était quand il est entré à l'Assemblée nationale ». Il a ensuite esquissé « quatre principes communs » devant guider cette nouvelle étape parlementaire : « tout ce que l'on peut faire pour simplifier est une bonne chose », « adapter davantage à la réalité et à la complexité des territoires », « enrichir le texte en gardant un équilibre », et « préserver un équilibre politique et économique du texte ».

Interrogé par les sénateurs sur un bon nombre des dispositions très diverses de son projet de loi, M. MACRON est revenu sur l'un des volets les plus controversés au plan politique, celui du travail dominical. « Les zones touristiques, c'est le sujet qui à mes yeux reste problématique, là où il n y a pas de compensations existantes et où il y a des petits commerces qui faute d'accord sur les compensations pourraient se trouver en situation de fermer », a-t-il reconnu. Le ministre a toutefois estimé que le délai de deux ans accordé aux partenaires sociaux « leur laissait le temps de s'organiser ». « Il faut maintenir ce délai de deux ans, ne pas descendre en dessous », a-t-il ajouté.

Le ministre a également évoqué la mesure du texte visant à créer des tribunaux de commerce spécialisés, au-delà de certains seuils de chiffres d'affaire et de salariés définis par décret. « Certains professionnels voudraient un seuil de 400 salariés, c'est trop haut », a estimé le ministre, indiquant que trop peu d'affaires seraient alors concernées. « Le niveau de seuil sera entre 150 et 250, il y a un équilibre à trouver », a-t-il ajouté. M. MACRON a également tenu à souligner qu'avec cette réforme « il ne s'agit pas de dire que les tribunaux de commerce existants ne sont pas compétents, mais d'avoir une homogénéité de jugement » pour les affaires concernées. Il a également esquissé une piste d'évolution du dispositif porté par le texte, qui permettrait « au président du tribunal de commerce local d'être membre de la collégialité du tribunal de commerce spécialisé qui sera saisi ».

En réponse à une question sur le sujet, M. MACRON a également affirmé que le projet de loi était la « réforme la plus ambitieuse relative aux banques » portée depuis de nombreuses années. « Ce texte vient ouvrir le monopole bancaire du financement des entreprises », a-t-il affirmé, citant les mesures relatives aux bons de caisse et au financement interentreprises (cf. "BQ" du 10 février).

Le président de la République, M. François HOLLANDE, demande aux dirigeants d'Areva et d'EDF de travailler à un rapprochement des deux groupes

Le président de la République, M. François HOLLANDE, a demandé hier aux dirigeants d'Areva et d'EDF de travailler à un "rapprochement" des deux groupes, "qui pourrait être confirmé dans quelques mois". L'objectif est que "les acteurs de l'équipe de France du nucléaire puissent collaborer davantage que ça n'était le cas dans le passé et c'est un euphémisme" a-t-il ajouté. Des déclarations intervenues lors d'une conférence de presse à Madrid, quelques heures après la confirmation de pertes colossales pour Areva en 2014 (cf. infra).

Devant l'ampleur des difficultés du géant de l'atome, l'hypothèse d'un rapprochement avec son principal client EDF, qui représente 30% de son activité, gagne du terrain depuis plusieurs semaines. Ce, alors que les rapports jusqu'ici conflictuels entre les deux groupes (respectivement détenus à 87 et 84,5% par des capitaux publics) sont tenus pour partie responsables des difficultés de la filière nucléaire française. Côté Areva, le président du conseil d'administration Philippe VARIN s'était dit hier en matinée prêt à explorer "toute option qui fait du sens industriel ou commercial". Le directeur général Philippe KNOCHE avait toutefois placé la réflexion sur ce sujet "dans un second temps", mettant l'urgence sur la mise en place des aspects opérationnels du redressement du groupe.

Avant le chef de l'Etat, le Premier ministre Manuel VALLS avait quant à lui appelé Areva et EDF à coopérer "sans réserve" pour "poser les bases de la refondation de cette filière industrielle essentielle pour notre pays", tandis que le ministre de l'Economie Emmanuel MACRON avait estimé que la refonte des relations entre les deux groupes pourrait aller "jusqu'à un rapprochement, y compris capitalistique". Hier à Paris, ces annonces ont suffi à faire baisser le titre EDF de 2,79% à 23,66 euros, avant les déclarations de M. HOLLANDE intervenues après bourse.

M. MACRON a en revanche exclu un effort financier des pouvoirs publics dans l'immédiat, alors qu'une recapitalisation d'Areva semble difficilement contournable pour renflouer ses fonds propres. "Il faut que l'actionnaire principal prenne ses responsabilités et surtout mette la main au porte-feuille" a pour sa part déclaré M. Cyrille VINCENT, coordinateur CFE-CGC du groupe nucléaire.

Rappelons que le président-directeur général d'EDF Jean-Bernard LEVY a récemment exclu à l'Assemblée qu'une prise de participation de son groupe dans des activités d'Areva soit "à l'ordre du jour", alors que l'énergéticien se débat avec un endettement de 34 milliards d'euros (celui d'Areva atteignant quant à lui 5,8 milliards). A ce stade, le dégel des relations entre les deux géants se limite à la mise en place de leurs nouvelles gouvernances, la poursuite des projets déjà lancés (Flamanville, Hinkley Point outre-Manche...) et l'instauration de groupes de travail communs sur divers axes stratégiques.

Enfin, dans l'attente de futurs mouvements capitalistiques, Areva pourrait bénéficier d'autres "coups de pouce" de l'Etat. Si EDF "bénéficiait d'une certaine liberté pour acheter son combustible et ses composants type générateur de vapeur, il va y avoir une amicale pression du gouvernement pour qu'il s'approvisionne de plus en plus chez Areva, même si c'est plus cher" prévoyait ainsi M. Lionel TACCOEN, expert dans le nucléaire civil, à la suite de ces annonces.

Areva a officialisé une perte de près de 5 milliards d'euros l'an dernier et prévoit un milliard d'économies à l'horizon 2017

Plus tôt dans la journée, le groupe avait présenté ses résultats annuels 2014, confirmant la perte colossale de 4,8 milliards d'euros enregistrée en 2014. "Le groupe a pris la mesure de la gravité de la situation", a affirmé le directeur général M. Philippe KNOCHE. Areva, dans le rouge depuis quatre années consécutives, doit ses résultats alarmants aux retards et surcoûts sur le projet d'EPR Olkiluoto 3 en Finlande (pour lequel une provision de 720 millions d'euros a encore été passée l'an dernier), ainsi que sur celui de Flamanville. Des chantiers aux allures de gouffres financiers qui s'ajoutent aux pertes massives liées à l'achat d'Uramin en 2007 et à la morosité du secteur nucléaire depuis l'accident de Fukushima.

Accompagné du président du conseil d'administration Philippe VARIN, M. KNOCHE a donc jeté les grandes lignes d'un plan de redressement drastique qui passera par un milliard d'économies d'ici 2017, et comportera un volet social qui reste à préciser. "Le mot clé de la feuille de route est : recentrage" a résumé hier le dirigeant, évoquant " une transformation profonde du groupe" via un changement de son mode opératoire. Ainsi, "le rôle du siège sera allégé au maximum pour laisser aux entités opérationnelles la maîtrise de leurs coûts et de leur façon de délivrer".

Les cessions d'actifs dépasseront 450 millions d'euros

"Nous sommes convaincus de l'apport du nucléaire dans le monde énergétique de demain" a cependant redit M. KNOCHE. C'est pourquoi le groupe entend concentrer ses efforts sur son premier métier, le cœur des procédés nucléaires, soit "ce sur quoi il figure parmi les trois meilleurs mondiaux et peut faire la différence". Si cela n'implique pas la remise en cause du modèle intégré d'Areva sur toute la chaîne de valeur de l'atome, certains "renoncements" sont inévitables, a expliqué M. KNOCHE. Le périmètre va ainsi être resserré via un programme de cessions d'actifs

"supérieur aux 450 millions d'euros annoncés en octobre dernier" a prévenu le dirigeant. La rationalisation du portefeuille se poursuivra, notamment dans les énergies renouvelables où les velléités de diversification semblent sévèrement revues à la baisse, alors que le groupe a encore dû passer une provision de 557 millions d'euros sur ces activités l'an dernier. Areva mène son dernier projet dans le solaire en Inde, a rappelé M. KNOCHE, tandis que la conduite des opérations dans l'éolien offshore vient d'être confiée à l'espagnol Gamesa via une coentreprise. Exit également les contrats "où la maîtrise du procédé représente une part minoritaire d'un ensemble plus large", a expliqué le directeur général.

Le groupe n'annoncera son plan de financement 2015-2017 que d'ici à la publication de ses résultats semestriels en juillet, mais M. KNOCHE a d'ores et déjà fixé un objectif d"autofinancement" et de "cash flow net positif après investissements" à l'horizon 2018. Le plan annoncé hier passera par des coupes franches dans les investissements, ramenés à moins de 3 milliards d'euros d'ici 2017, contre 4,6 milliards entre 2012 et 2014. Au menu également, "la levée de financements bancaires au niveau des actifs industriels" et "des partenariats comportant un volet financier". Enfin, un volet social sera au rendez-vous, alors que les syndicats redoutent le pire depuis plusieurs semaines.

Possibles suppressions d'emplois, autant que possible "sur la base du volontariat"

A ce titre le directeur général n'a pas écarté l'hypothèse de suppressions d'emplois, mais assuré que "tout sera fait" pour que d'éventuels départs "se fassent sur la base du volontariat". Le dirigeant n'a pas donné d'objectifs chiffrés, pas plus qu'il n'a précisé les branches concernées. Mais le calendrier avec les partenaires sociaux est d'ores et déjà connu : "concertation" et "mise en perspective" ce mois-ci de toutes les activités pour trouver la voie de leur autofinancement, dans l'optique d'un "accord-cadre de méthode" (sur l'emploi, les rémunérations, le temps de travail...) en avril. Le groupe a donné rendez-vous en juillet pour faire le point sur le détail des mesures. Hier à l'Assemblée, le Premier ministre Manuel VALLS a dit entendre "les inquiétudes sourdes des salariés" et estimé que "tout doit être mis en œuvre pour éviter les licenciements et privilégier l'activité et l'emploi dans chacun des territoires concernés". M. HOLLANDE a en écho appelé à engager "au plus vite" le dialogue social au sein du groupe Areva pour qu'"aucun licenciement ne puisse être prononcé".

La Chine comme marché prioritaire

Evoquant les perspectives de l'atome, M. KNOCHE a aussi pointé "un basculement géographique". Pour lui, le gros de la croissance d'Areva n'est plus à chercher sur ses marchés historiques "mais bien dans les économies émergentes". Au premier rang desquelles la Chine, érigée en nouvelle priorité stratégique. L'Empire du Milieu, où Areva est présent depuis les années 80, représente 15% de son chiffre d'affaires et 50% de sa croissance, a rappelé le directeur général. Rappelons que le groupe participe actuellement aux chantiers des deux EPR de Taishan, le premier devant être livré d'ici à la fin de l'année, selon EDF.

Pour poursuivre son développement dans le pays, Areva joue la carte de partenariats avec les géants locaux du secteur que sont CNNC et CGN. Le groupe a ainsi signé l'an passé des accords avec le premier, notamment sur un projet d'usine de traitement-recyclage des combustibles usés, pour laquelle M. KNOCHE a annoncé hier la remise d'une offre commerciale "la semaine prochaine". D'autres accords de coopération portent sur la création d'une coentreprise dans le domaine des systèmes de contrôle-commande numérique de sûreté ainsi que sur un renforcement de leur partenariat stratégique dans le nucléaire civil, le cycle du combustible, les réacteurs et les services.

Fin janvier, lors de la visite de M. Manuel VALLS en Chine, Areva et CNNC avaient également signé un protocole d'accord dans le but de créer une nouvelle co-entreprise dans le transport et la logistique nucléaire, pour organiser le déploiement d'un schéma logistique de transport de

combustibles usés en Chine. Par ailleurs, le groupe français souhaite aussi approfondir et capitaliser sur son partenariat avec CGN, l'autre grand acteur local avec qui Areva travaille déjà sur le projet d'EPR Taishan 1 et 2.

M. Noël MAMERE (EELV) demande une commission d'enquête parlementaire

Le député EELV Noël MAMERE s'est dit favorable hier soir sur Europe 1 à une commission d'enquête parlementaire sur le groupe Areva. «Je pense qu'il faut une commission d'enquête parlementaire pour savoir quelles sont les raisons qui ont conduit à cette situation, quels en sont les responsables, quels sont les choix industriels et politiques qui ont été faits», a-t-il dit. «Pourquoi a-t-on attendu qu'il y ait 5 milliards de déficit pour s'apercevoir qu'Areva était dans une situation de très grande difficulté», a-t-il demandé. «Quand l'Etat est actionnaire à 87% d'une société comme Areva, qui est une société publique, il porte une responsabilité très importante dans la situation que l'on vit aujourd'hui», a-t-il dit.

La commission des Affaires sociales du Sénat amende et adopte le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement

La commission des Affaires sociales du Sénat a examiné et adopté hier le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement. Plus de 140 amendements ont été adoptés. Le texte, qui sera examiné en séance plénière les 17, 18 et 19 mars, est organisé autour de trois volets : l'anticipation de la perte d'autonomie des personnes âgées, l'adaptation au vieillissement et l'accompagnement de la perte d'autonomie. Il comporte également des dispositions relatives à la gouvernance des politiques de l'autonomie, aux niveaux national et local. Son financement repose sur le produit de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa), estimé à 650 millions d'euros en 2015.

La commission a "conforté" le financement en fléchant, au sein du budget de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'ensemble des dépenses qui seront engendrées par son adoption (articles 4, 8 et 38). Elle a également créé une "nouvelle section au sein du budget de la CNSA destinée à recevoir des financements pérennes pour l'aide à l'investissement dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux" (article 45 ter nouveau).

Sur la perte d'autonomie, a été "clarifié le contenu des missions des conférences des financeurs et précisé les modalités de suivi de leur activité" (article 3). Dans le volet adaptation, l'article 10, qui crée un volontariat civique senior, a été supprimé car il ne "permettait pas de valoriser d'une manière pertinente l'engagement bénévole des aînés". La commission a étendu "le bénéfice du forfait autonomie à l'ensemble des résidences autonomie en levant l'exclusion des établissements bénéficiant par ailleurs du forfait soins" (article 11). L'évolution des résidences services a été encadrée, de même que les résidences services dites de « deuxième génération » "afin que leur développement dans les années à venir ne se fasse pas en marge du droit".

S'agissant de l'accueil des personnes âgées en établissement (article 22), les élus ont précisé que le "consentement de la personne sur son admission devait être recueilli par le directeur avec la participation du médecin coordonnateur", de même les restrictions à la liberté d'aller et venir du résident pour assurer sa sécurité devront être "définies dans le cadre d'une procédure collégiale et pluridisciplinaire". "De nombreuses précisions ont en outre été apportées aux conditions de résiliation du contrat de séjour afin de renforcer la protection des personnes âgées résidentes", note la commission.

Sur la perte d'autonomie, la commission a engagé une "nouvelle étape dans la refonte du secteur de l'aide à domicile en créant, à un horizon de cinq ans, un régime unique d'autorisation de l'ensemble des services d'aide à domicile, publics, associatifs et privés" (article 32 bis nouveau).

Ces services devront respecter un "cahier des charges national et auront l'obligation de conclure un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec leur autorité de tarification".

Enfin, la commission a rétabli le Haut Conseil de l'âge, "qui sera un outil précieux pour porter une politique ambitieuse d'adaptation de la société au vieillissement et montrer la détermination des pouvoirs publics à prendre cette question à bras-le-corps" (article 46). Elle a prévu que les régimes de base d'assurance maladie et d'assurance vieillesse pourront faire partie du conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et que celui-ci comprendra trois vice-présidents élus respectivement parmi les représentants des conseils généraux, des personnes âgées et des personnes handicapées (article 47 bis nouveau). Enfin, le rôle de pilote des départements dans la prise en charge des personnes âgées au niveau local a été réaffirmé, de même leur rôle dans le "soutien, l'accompagnement et la valorisation des proches aidants" (article 52 A nouveau).

Le gouvernement fixe a minima la feuille de route du futur président de France Télévisions

Alors que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) désignera le président de France Télévisions entre le 22 avril et le 22 mai 2015, les ministres de la Culture et de la Communication, des Finances et des Comptes publics, et de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, se sont vu remettre hier le rapport du groupe de travail sur l'avenir de France Télévisions à horizon 2020, qui a été piloté par M. Marc SCHWARTZ, conseiller référendaire à la Cour des comptes.

En quelque 150 pages, le groupe de travail a dressé un diagnostic plutôt sévère estimant que France Télévisions était une entreprise "affaiblie par le manque de lisibilité de sa stratégie et l'affaissement de son audience" et que son modèle économique restait fragile. Il a également mis en cause l'accumulation d'objectifs et d'indicateurs fixés par l'Etat-actionnaire dans les différentes textes applicables : loi, cahier des charges, contrat d'objectifs et de moyens, auxquels s'ajoutent les accords interprofessionnels. "C'est trop !", a estimé M. SCHWARTZ qui a plaidé pour une stabilité et une visibilité dans la durée. "Entre 2001 et 2015, l'Etat et France Télévisions ont conclu six COM ou avenants, ce qui confère à chacun de ces documents une durée de vie moyenne de deux ans et demi, insuffisante pour déployer une stratégie et en recueillir les fruits", souligne le rapport.

Le groupe de travail a toutefois salué les réussites récentes de France Télévisions dans le cadre de sa transformation numérique ou la mise en place de l'entreprise unique. Dans une dernière partie, il expose ce que pourrait être la "feuille de route" du groupe pour le mandat 2015-2020 : missions de service public, enjeux stratégiques, cadrage économique.

Un rapport pour préparer l'arrivée du prochain président de France Télévisions

Sur la base de ce rapport, l'Etat va désormais fixer les missions du prochain président du groupe audiovisuel public, qui prendra ses fonctions en août. Il doit aussi préparer les négociations du contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2016-2020. "Ce rapport servira à appuyer la lettre que nous allons cosigner pour définir la feuille de route au CSA et définir les prémices de la stratégie à venir", a ainsi expliqué hier M. Emmanuel MACRON à l'occasion de sa remise.

La marge de manœuvre du gouvernement reste toutefois délicate alors qu'il a par la loi du 15 novembre 2013 relative à l'indépendance de l'audiovisuel public donné au CSA le pouvoir de nomination des présidents de l'audiovisuel public. Il ne s'agit donc pas d'interférer dans le processus qui sera mené par l'autorité administrative indépendante. "Le travail de Marc SCHWARTZ ce n'est pas de faire la grille de programme ou de rentrer de manière très détaillée

dans l'offre télévisuelle qui sera proposée par les candidats à la présidence de France Télévisions", a tenté de rassurer Mme Fleur PELLERIN. Et la ministre de souhaiter un renforcement du rôle de France Télévisions en matière d'information ou comme "acteur du rayonnement de la création et de la créativité française". Le service public devra aussi favoriser l'entrée de la jeunesse dans le monde, améliorer son offre en ligne, promouvoir de nouveaux talents et être représentatif de notre société dans toute la richesse de sa diversité, a-t-elle dit.

Le gouvernement laisse toutefois à la nouvelle direction le soin de trancher sur les choix délicats pour y parvenir. "L'objectif est de faire un constat et de définir des axes, et sur cette base les ministres vont écrire cette lettre pour définir les grandes lignes qui permettront de présider au choix du candidat. En aucun cas il ne s'agit de définir les solutions opérationnelles concrètes qui doivent être prises, car c'est aux dirigeants et aux différentes sociétés de les prendre", a reconnu M. MACRON.

Un budget "au mieux stable" voire en baisse qui forcera peut-être FTV à renoncer à l'une de ses chaînes

D'autant que la future direction de France Télévisions devra faire plus et mieux avec un budget en baisse. M. Michel SAPIN a ainsi averti hier que le budget de France Télévisions (2,85 milliards d'euros en 2015) serait "au mieux stable" et "plus probablement" s'inscrirait d'ici 2020 dans le mouvement de "baisse constatée ces dernières années".

Le gouvernement évoque aussi la nécessité de plusieurs réformes de fond, jusqu'ici régulièrement repoussées : réorganiser France 3, améliorer la gestion de la filière de production -- c'est-à-dire le pool des techniciens, prêtés souvent à des sociétés extérieures -- ainsi que celle du réseau Outre-mer. Le gouvernement demande donc au prochain président des "propositions précises" pour définir "des lignes éditoriales claires" pour chacune des chaînes, afin d'éviter qu'elles se concurrencent. En outre, si nécessaire, le groupe audiovisuel public devra renoncer à l'une de ses chaînes. "Sans préjuger des choix de l'entreprise, l'Etat considère que maintenir cinq chaînes hertziennes ne sera possible, dans le cadre économique des cinq prochaines années, que si des réformes de gestion ambitieuses sont réalisées", indique la feuille de route. Le rapport Schwartz estime ainsi que "la pérennité de France Ô", qui n'a "pas trouvé son public", soulève, "dans sa formule actuelle, des interrogations". Conscient des contraintes de coûts, les ministres ont reconnu qu'il faudrait peut-être renoncer à une des chaînes publiques hertziennes en cas d'impasse budgétaire, mais ils ont laissé la prochaine direction libre de trancher.

Pas de retour de la publicité après 20h mais un élargissement de l'assiette de la redevance

Le gouvernement a également dès hier indiqué qu'il ne reprendrait pas plusieurs des suggestions du rapport comme celle d'un retour de la publicité après 20h00. "Nous ne reviendrons pas sur la publicité après 20h", a affirmé le ministre de l'Economie, alors que le groupe de travail estime que "les contraintes pesant sur les espaces publicitaires de France Télévisions apparaissent de plus en plus pénalisantes" et propose un "desserrement de cette contrainte sur la publicité autorisée sur les chaînes du groupe public". "Nous ne reviendrons pas sur cette décision, même s'il y avait dans le rapport des propositions intéressantes", a renchéri Mme Fleur PELLERIN.

En outre, la ministre de la Culture n'envisage pas la création d'une chaîne d'info en continu alors que le groupe de travail estime que France Télévisions "doit développer son offre continue d'information, ce qui pourra prendre différentes formes, pouvant aller jusqu'à une offre

hertzienne". "L'offre publique d'information doit se moderniser et faire davantage de place au décryptage. Elle doit aussi mieux prendre en compte l'existence des réseaux sociaux. Après, il appartiendra aux candidats de faire des propositions dans le cadre financier qui a été tracé par le ministre des Finances", a botté en touche la ministre.

En revanche, un élargissement de l'assiette de la redevance, prônée par M. François HOLLANDE fin 2014, est bien à l'étude. "Comme l'a annoncé le président de la République, le gouvernement mènera une réflexion sur la modernisation" de la redevance, a indiqué le ministre des Finances allant dans le sens du rapport qui estime que "l'élargissement de l'assiette de la redevance devrait être mis en chantier dès maintenant". En 2015, la contribution à l'audiovisuel public a augmenté de 3 euros.

Création d'un comité de pilotage stratégique des présidents de l'audiovisuel public

Autre préconisation du rapport reprise par le gouvernement, celle de synergies et de coopérations plus fortes entre les différentes composantes de l'audiovisuel public."C'est un sujet que le président de la République a déjà évoqué", a expliqué Mme PELLERIN, "ici aussi, l'Etat prendra toutes ses responsabilités, en instituant un comité de pilotage stratégique rassemblant toutes les entreprises de l'audiovisuel public pour leur permettre d'échanger par exemple, sur leur développement et leur politique d'investissement". "Nous souhaitons inviter le président de France Télévisions et les autres dirigeants de l'audiovisuel public à trouver des pistes de coopération, par exemple dans l'offre publique d'information sur internet où l'on pourrait trouver des convergences ou des synergies plus approfondies", a-t-elle détaillé.

Dans son rapport, le groupe de travail évoque la création "d'une instance de pilotage stratégique, au sein de laquelle les présidents des groupes de l'audiovisuel public seraient invités à venir échanger régulièrement, autour des ministres compétents, sur leurs développements stratégiques et leurs politiques d'investissement".

> Les grands axes tracés hier dans le rapport Schwartz s'inscrivent ainsi dans le sillage de tous les rapports récents sur France Télévisions. En décembre, le CSA avait dressé un bilan critique des quatre premières années de la présidence de M. Rémy PFLIMLIN, en poste depuis 2010. Il lui avait notamment reproché des fictions pas assez innovantes et l'absence de réforme de France 3. Un rapport du sociologue Henri VACQUIN avait ensuite dénoncé une ambiance sociale très dégradée, et un rapport de l'Institut Montaigne regrettait fin février que France Télévisions "n'ait pas joué son rôle de locomotive de l'innovation".

La commission des Lois de l'Assemblée nationale adopte la proposition de loi visant à étendre l'obligation de neutralité à certaines personnes ou structures privées accueillant des mineurs et à assurer le respect du principe de laïcité

Trois propositions de loi, qui seront toutes débattues jeudi prochain lors de la "niche" du groupe RRDP, ont été adoptées hier en commissions.

Les députés ont ainsi adopté en commission des Lois la proposition de loi de la sénatrice (RDSE) de Haute-Garonne Françoise LABORDE visant à étendre l'obligation de neutralité à certaines personnes ou structures privées accueillant des mineurs et à assurer le respect du principe de

laïcité, déjà adoptée au Sénat (cf. "BQ" du 19 janvier 2012). La proposition de loi, qui formalise des règles établies par la jurisprudence après l'affaire du licenciement d'une salariée voilée de la crèche Baby-Loup (cf. "BQ" du 26 juin), distingue plusieurs situations. Lorsque ces établissements privés bénéficient de financements publics destinés à soutenir leur activité d'accueil, ils seront «soumis à une obligation de neutralité en matière religieuse». Lorsqu'ils n'ont pas de financement public, ils pourront prévoir dans leur règlement intérieur «certaines restrictions à la liberté d'expression religieuse de leurs salariés au contact d'enfants» ou de mineurs. Ces restrictions ne s'appliqueront pas aux établissements se prévalant d'un «caractère propre», c'est à dire confessionnel. Lorsqu'ils recevront une aide financière publique, ils devront toutefois accueillir tous les enfants (ou mineurs) «sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyances, comme dans l'enseignement privé sous contrat».

> Les députés ont supprimé un article controversé du texte et donc exclu les assistants maternels et les crèches dites «familiales» de cette obligation.

En commission des Affaires culturelles, les députés ont adopté la proposition de loi du président du groupe RRDP Roger-Gérard SCHWARTZENBERG visant à garantir le droit d'accès à la restauration scolaire, lorsque celle-ci existe, alors que certaines communes sont tentées de ne la réserver qu'à certains élèves "en se fondant sur des critères irréguliers (situation de famille, lieu de résidence, exercice ou non d'une activité professionnelle par les parents, etc.)". Ce texte a reçu un accueil plutôt consensuel même si les élus UMP se sont interrogés sur le financement de cette mesure et se sont abstenus en conséquence.

Enfin, la commission des Lois de l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi du député (RRDP) des Hautes-Alpes Joël GIRAUD relative aux connaissances linguistiques des candidats francophones à la naturalisation qui vise à remplacer le test de langue, nécessaire pour obtenir la nationalité française, par un entretien individuel pour les étrangers de langue maternelle francophone et les titulaires «d'un diplôme délivré dans un pays francophone à l'issue d'études suivies en français».

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Ouvrage en deux tomes sous reliures mobiles, mis à jour de façon permanente par l'envoi régulier de feuillets réactualisé

Composition de l'Assemblée, du bureau, des services et des commissions - Représentation par territoire et par parti - Représentation dans les organismes nationaux et internationaux - Biographies des députés

LESBIOGRAPHIES.COM

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

LES FEMMES, LES HOMMES ET LES POUVOIRS

M. Marc GUILLAUME, conseiller d'Etat, secrétaire général du Conseil constitutionnel, ancien directeur des affaires civiles et du Sceau, est nommé secrétaire général du gouvernement à compter du 2 avril

M. Marc GUILLAUME, conseiller d'Etat, secrétaire général du Conseil constitutionnel depuis juin 2007, ancien directeur des affaires civiles et du Sceau, ancien directeur des affaires juridiques au secrétariat général pour l'administration du ministère de la Défense, a été nommé, par le Conseil des ministres, à compter du 2 avril prochain, secrétaire général du gouvernement, ainsi que nous l'annoncions (cf. "BQ" du 3 mars).

Il remplacera M. Serge LASVIGNES, conseiller d'Etat qui occupe ces fonctions depuis octobre 2006, nommé président du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.

Né en décembre 1964, titulaire d'une maîtrise de droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Marc GUILLAUME fut nommé auditeur au Conseil d'Etat en février 1991, à sa sortie de l'ENA (promotion "Victor Hugo"). Il fut promu maître des requêtes en février 1994, et conseiller d'Etat en septembre 2006. Secrétaire permanent de la Commission du Livre blanc sur la Défense (1993-1994), puis secrétaire général du Conseil supérieur de l'Agence France-Presse-AFP (1994-1995), il fut délégué aux affaires juridiques du ministère de la Défense de mars 1995 à mars 1999. Directeur des affaires juridiques, au secrétariat général pour l'administration du ministère de la Défense (1999-2002), il fut directeur des affaires civiles et du Sceau au ministère de la Justice de 2002 à 2007. M. Marc GUILLAUME est, depuis juin 2007, secrétaire général du Conseil constitutionnel Il fut par ailleurs président de la Commission administrative de l'aviation civile (2000-2004). Membre du conseil d'administration de l'Association des membres et anciens membres du Conseil d'Etat depuis 1993, il en fut secrétaire général de 1993 à 1995. M. Marc GUILLAUME est le fils de M. Gilbert GUILLAUME, ancien élève de l'ENA (major de la promotion "France Afrique"), conseiller d'Etat honoraire, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, vice-président de cette Académie, ancien président de la Cour internationale de justice de La Haye et ancien membre de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, ancien directeur des affaires juridiques du Quai d'Orsay.

M. Marc GAUILLAUME sera le 11ème secrétaire général du gouvernement depuis la Libération

M. Marc GUILLAUME sera le 11ème secrétaire général du gouvernement depuis la Libération. Ses dix prédécesseurs furent :

* Louis JOXE (décédé), qui fut le premier secrétaire général du gouvernement à la Libération, après avoir été collaborateur de Pierre COT, puis secrétaire général du Comité français de libération nationale pendant la Deuxième Guerre mondiale ; il quitta ses fonctions en 1946 pour être directeur général des relations culturelles au Quai d'Orsay (1946-1952), avant d'être ambassadeur à Moscou (1952-1955) puis à Bonn (1955-1956), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères (1956), puis ministre sous la présidence du général de GAULLE. Membre du Conseil constitutionnel (1977-1989), il était le père de l'ancien ministre Pierre JOXE, membre du Conseil constitutionnel, ancien Premier président de la Cour des comptes.

* André SEGALAT, conseiller d'Etat honoraire (décédé), qui occupa ces fonctions de 1946 à 1958 ; il avait été auparavant directeur du cabinet d'Alexandre PARODI au ministère du Travail, puis de celui de Jules MOCH au ministère des Transports, à la Libération, et fut ensuite président de la SNCF (1958-1975), puis membre du Conseil constitutionnel (1977-1986).

* Roger BELIN, conseiller d'Etat honoraire (décédé), secrétaire général du gouvernement de 1958 à 1964, après avoir été directeur au secrétariat général du gouvernement, et qui fut ensuite président de la RATP (1964-1981), président-directeur général du "Parisien libéré" (1982-1983) et chargé de mission auprès de M. Edouard BALLADUR Rue de Rivoli (1986-1988).

* M. Jean DONNEDIEU de VABRES, conseiller d'Etat honoraire, qui occupa ces fonctions de 1964 à 1974, après avoir été directeur des cabinets de Pierre GUILLAUMAT aux Armées, puis Georges POMPIDOU à Matignon (1962), et fut ensuite président de la Commission des opérations de bourse-COB (1974-1980), puis président de la Commission de la concurrence (1980-1986), étant parallèlement président du conseil d'administration de l'Ecole alsacienne.

* Jacques LARCHE, maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat, avocat à la Cour d'appel de Paris, qui fut secrétaire général par intérim d'août 1974 à février 1975, après avoir été directeur au secrétariat général du gouvernement (1958-1974), et fut ensuite président d'Aéroports de Paris (1975-1977). Sénateur (RI) de Seine-et-Marne de 1977 à 2004 et président du conseil général de ce département de 1992 à 2004, il présida la commission des Lois du Sénat de 1983 à 2001.

* M. Marceau LONG, vice-président honoraire du Conseil d'Etat, qui fut notamment directeur général de l'administration et de la fonction publique (1961-1967), secrétaire général pour l'administration du ministère des Armées (1967-1973) puis président-directeur général de l'ORTF (1973-1974), avant d'être secrétaire général du gouvernement de 1975 à 1982. Il fut par la suite président d'Air Inter (1982-1984), puis d'Air France (1984-1987), avant d'être vice-président du Conseil d'Etat de 1987 à 1995. Président du Haut conseil à l'intégration de 1989 à 1997, il fut également membre de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye (1991-1998). Il fut par ailleurs président de l'Institut des hautes études de la justice (1994-1996), président de l'Institut de la gestion déléguée (1996-2001), ainsi que président du conseil d'administration de l'Institut français des relations internationales-IFRI (1998-2004).

* M. Jacques FOURNIER, conseiller d'Etat honoraire, qui occupa ces fonctions de 1982 à 1986, après avoir été secrétaire général adjoint de la présidence de la République (aux côtés de François MITTERRAND en 1981-1982), et qui fut ensuite président de Gaz de France (1986-1988) puis président de la SNCF (1988-1994), avant de réintégrer le Conseil d'Etat. Il fut membre du Conseil supérieur de la magistrature, de 1998 à 2002.

* M. Renaud DENOIX de SAINT MARC, vice-président du Conseil d'Etat honoraire, qui occupa ces fonctions de mars 1986 à 1995, après avoir été notamment directeur adjoint du cabinet d'Alain PEYREFITTE, Place Vendôme (1978-1979), directeur des affaires civiles et du Sceau (1979-1982). Nommé vice-président du Conseil d'Etat en 1995, après avoir quitté le secrétariat général du Conseil d'Etat, il occupa ce poste jusqu'en septembre 2006, et fut nommé membre du Conseil constitutionnel en mars 2007 par le président du Sénat (alors M. Christian PONCELET). Il est membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis novembre 2004.

* M. Jean-Marc SAUVE, vice-président du Conseil d'Etat, qui fut secrétaire général du gouvernement de 1995 à 2006, après avoir été notamment directeur de l'administration générale et de l'équipement, Place Vendôme de 1983 à 1988, directeur des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'Intérieur de 1988 à 1994, puis préfet de l'Aisne (1994-1995). Il fut nommé vice-président du Conseil d'Etat en octobre 2006, lorsqu'il quitta le secrétariat général du gouvernement.

*et M. Serge LASVIGNES, conseiller d'Etat, qui occupe ce poste depuis octobre 2006, après avoir été notamment directeur des affaires générales, internationales et de la coopération (1995-1996), puis directeur des affaires juridiques (1996-1997) au ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, directeur au secrétariat général du Gouvernement de 1997 à 2006. M. LASVIGNES va être nommé président de l'Etablissement public du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.

M. Serge LASVIGNES, conseiller d'Etat, qui était secrétaire général du gouvernement, se voit confier la présidence de l'Etablissement public du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou à compter du 2 avril

M. Serge LASVIGNES, conseiller d'Etat, ancien directeur des affaires juridiques au ministère de l'Education nationale, secrétaire général du gouvernement depuis octobre 2006 (poste où il sera remplacé par M. Marc GUILLAUME, conseiller d'Etat, cf. supra), a été nommé, par le Conseil des ministres d'hier, à compter du 2 avril prochain, président de l'Etablissement public du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, ainsi que nous l'avions annoncé (cf. "BQ" du 3 mars).

Il remplacera M. Alain SEBAN, né en juillet 1964, conseiller d'Etat, ancien conseiller pour la culture et les médias puis pour l'éducation et la culture à l'Elysée, aux côtés du président Jacques CHIRAC, qui présidait le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou depuis avril 2007, et dont le mandat arrive à expiration.

Né en mars 1954, agrégé de lettres, M. Serge LASVIGNES fut nommé auditeur au Conseil d'Etat en 1989, à sa sortie de l'ENA (promotion "Liberté Egalité Fraternité"). Il fut promu maître des requêtes en février 1992, puis conseiller d'Etat en octobre 2005. Nommé conseiller juridique du Conseil supérieur de l'audiovisuel en 1991, il fut directeur des affaires générales, internationales et de la coopération au ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (1995-1996), puis directeur des affaires juridiques à ce même ministère (1996-1997). Directeur au secrétariat général du gouvernement (1997-2006), M. Serge LASVIGNES fut nommé, en octobre 2006, secrétaire général du gouvernement.

M. Patrice LATRON, préfet, ancien préfet de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, jusqu'alors haut fonctionnaire de défense adjoint Place Beauvau, dirigera le cabinet du préfet de police

M. Patrice LATRON, préfet, ancien préfet de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, jusqu'alors haut fonctionnaire de défense adjoint, chef du service du haut fonctionnaire de défense au secrétariat général du ministère de l'Intérieur, et parallèlement préfet chargé de la protection des lieux cultuels, culturels et des écoles confessionnelles, a été nommé par le Conseil des ministres d'hier, préfet, directeur de cabinet du préfet de police de Paris, M. Bernard BOUCAULT.

Il succède à M. Laurent NUNEZ, en poste depuis septembre 2012, nommé ainsi que nous l'annoncions préfet de police des Bouches-du-Rhône (cf. « BQ » d'hier) en remplacement de M. Jean-Paul BONNETAIN nommé préfet de l'Isère (cf. "BQ" des 18 et 19 février).

Né en juillet 1961, saint-cyrien, ancien élève de l'Ecole d'application d'infanterie, M. Patrice LATRON fut notamment officier d'état-major à la base de transit interarmées de La Rochelle (1993-1994), avant d'être aide de camp du Premier ministre (successivement M. Edouard BALLADUR, puis M. Alain JUPPE) entre 1994 et 1997. Directeur du cabinet du préfet de l'Ain (M. Philippe RITTER) de 1997 à 1998, il fut ensuite directeur du cabinet du préfet de l'Oise (M. Alain GEHIN) de 1998 à 2000, étant intégré dans le corps des sous-préfets en décembre 1998. Sous-préfet de Saint-Martin-Saint-Barthélemy (2000-2003), puis directeur du cabinet du directeur des affaires politiques, administratives et financières de l'Outre-mer au ministère de l'Outre-mer (2003-2005), il fut ensuite secrétaire général de la préfecture de la Martinique (2005-2008). Secrétaire général de la préfecture de l'Hérault (2008-2011), il fut préfet de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, de septembre 2011 à juillet 2014. Titularisé en qualité de préfet en juillet 2013, M. Patrice LATRON était depuis décembre dernier, haut fonctionnaire de défense adjoint, chef du service du haut fonctionnaire de défense au secrétariat général du ministère de l'Intérieur. Il fut nommé parallèlement en janvier dernier, préfet chargé de la protection des lieux cultuels, culturels et des écoles confessionnelles.

Mme Isabelle SIMA, chef de cabinet du président de la République, M. François HOLLANDE, a été nommée préfète hors cadre, chargée d'une mission de service public relevant du gouvernement

Mme Isabelle SIMA, chef de cabinet du président de la République, M. François HOLLANDE, a été nommée par le Conseil des ministres d'hier, préfète hors cadre, chargée d'une mission de service public relevant du gouvernement.

Née en 1971, diplômée de l'Institut politique de Toulouse, titulaire d'une maîtrise de droit des affaires, titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées de droit fiscal, Mme Isabelle SIMA fut chargée d'études au sein de la société d'avocats Prissette et associés (1994-1996), avant d'être juriste contentieux au sein de la CARPIMKO (caisse de retraite/ prévoyance des auxiliaires médicaux) (1997-2000). Coordinatrice du pôle "Fédérations/ Elections" du Parti socialiste (2000-2004), puis directrice du pôle "Fédérations, élections, relations extérieures et fichier" de ce parti (2004-2009), elle fut conseillère politique et parlementaire au cabinet du président (PS) du Conseil régional de Bretagne, alors M. Jean-Yves LE DRIAN de 2009 à 2011. Elle fut chargée des déplacements et des meetings aux côtés de M. Stéphane LE FOLL, responsable de l'organisation à la direction de la campagne de M. François HOLLANDE pour l'élection présidentielle, trésorière de "Démocratie 2012", association de financement de la campagne, de décembre 2011 à mai 2012. Mme Isabelle SIMA fut nommée en mai 2012, chef adjointe du cabinet du président de la République, M. François HOLLANDE, puis chef de ce cabinet en juillet 2013.

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

M. Arnaud FREYDER, administrateur civil, ancien conseiller de M. François FILLON à Matignon, qui était directeur des ressources humaines du Conseil d'Etat, devrait être nommé directeur des ressources humaines délégué du Groupe et de l'Etablissement public Caisse des dépôts

M. Arnaud FREYDER, administrateur civil, ancien conseiller technique, chargé de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et des dossiers audiovisuels et culturels au cabinet de M. François FILLON à Matignon, qui était directeur des ressources humaines du Conseil d'Etat, devrait être nommé directeur des ressources humaines délégué du Groupe et de l'Etablissement public Caisse des dépôts (CDC) aux côtés de M. Paul PENY, administrateur civil, directeur des ressources humaines du Groupe et de l'Etablissement public.

Né en octobre 1978, ancien élève de l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Arnaud FREYDER fut affecté aux services du Premier ministre en 2005 à sa sortie de l'ENA (promotion "Romain Gary"). Adjoint au chef du bureau des personnels de conception et d'encadrement à la direction générale de l'administration et de la fonction publique en 2005-2006, il fut ensuite chef du bureau des politiques de recrutement et de formation à cette même direction générale, en 2006-2007. Conseiller technique chargé des dossiers "recrutement, formation, encadrement supérieur, discours des ministres et sujets transversaux, situations individuelles" aux cabinets de MM. Eric WOERTH, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique et d'André SANTINI, au secrétariat d'Etat chargé de la Fonction publique (2007-2009), il fut ensuite conseiller technique, chargé de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et des dossiers audiovisuels et culturels, au cabinet M. François FILLON à Matignon (2009-2012). M. Arnaud FREYDER fut nommé directeur des ressources humaines du Conseil d'Etat en avril 2013.

Les préfets de région préfigurateurs des nouvelles régions seront nommés en avril prochain

Le ministre de l'Intérieur, M. Bernard CAZENEUVE, et le secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification, M. Thierry MANDON, ont présenté hier une communication relative à la réforme de l'administration territoriale de l'Etat au Conseil des ministres.

Alors que la loi du 16 janvier relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral instaure, au 1er janvier 2016, treize régions issues du regroupement des vingt-deux régions métropolitaines, les services de l'Etat en région seront réformés de façon parallèle.

"Cette réorganisation régionale offre l'opportunité de transformer en profondeur le mode d'action de l'Etat, en le simplifiant et en distinguant le rôle de l'Etat en région, centré sur les enjeux stratégiques, de celui en département, échelon de mise en oeuvre des politiques publiques, en particulier en matière de sécurité et de solidarité, que le gouvernement confortera afin de répondre au besoin de proximité qu'expriment les Français" ont déclaré les ministres.

Des préfets de région et des directeurs régionaux préfigurateurs seront nommés en avril prochain. Dans le courant de l'été, les chefs-lieux provisoires seront fixés par décret, au terme de la procédure de consultation prévue par la loi du 16 janvier 2015.

Les élections régionales seront organisées en décembre prochain, dans le cadre des nouvelles circonscriptions. Le scrutin devrait avoir lieu les 6 et 13 décembre.

En juin 2016, les assemblées régionales nouvellement élues donneront un avis sur le choix des chefs-lieux définitifs et se prononceront sur l'emplacement notamment des hôtels de région ; enfin, avant octobre 2016, le gouvernement arrêtera par décret la liste des chefs-lieux définitifs.

La réforme territoriale sera accompagnée par la revue des missions et la déconcentration des pouvoirs.

La revue des missions, engagée depuis l'automne 2014, "vise à réinterroger l'action de l'Etat pour répondre à la demande toujours aussi pressante de son intervention, dans un contexte de ressources financières limitées, ce qui nécessite un recentrage et une meilleure efficacité. Le gouvernement arrêtera en avril sur ces bases ses premières décisions redéfinissant les missions prioritaires de l'Etat et en simplifiant les modalités de mise en oeuvre, et fera de la revue des missions un mode permanent de réexamen de ses activités, à tous les niveaux de l'administration de l'Etat".

La relance de la déconcentration des pouvoirs fera l'objet d'une "nouvelle charte de la déconcentration poursuivant et amplifiant le mouvement engagé dans les années 1990, pour donner aux représentants de l'Etat dans les régions et départements les marges de manoeuvre leur permettant de mieux répondre aux enjeux locaux, en mobilisant plus aisément les moyens humains et budgétaires mis à leur disposition, en adaptant l'organisation des services sous leur autorité et en coordonnant mieux l'action des services de l'Etat et opérateurs présents au plan local".

> Les 13 préfets de grandes régions "auront un rôle beaucoup plus stratégique que les actuels préfets de région, les préfets de département étant plutôt en charge de la déclinaison opérationnelle des politiques publiques", a par ailleurs déclaré hier M. Thierry MANDON.

L'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf) attentive à l'indépendance du gestionnaire d'infrastructure dans le nouveau pôle public ferroviaire

L'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf) avait rendu trois avis négatifs sur quatre lors de la première vague des décrets d'application de la loi du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire, et ses recommandations n'ont pas toutes été suivies d'effets lors dans la version définitive de ces textes (cf. "BQ" des 12 janvier et 12 février). « Notre objectif, c'est de faire en sorte qu'il y ait une indépendance de SNCF Réseau par rapport à SNCF Mobilités, et d'éviter les risques d'immixtion de l'opérateur dans le réseau », a réaffirmé hier le président de l'Araf Pierre CARDO lors d'une rencontre avec la presse. Notons que l'Autorité devrait être saisie prochainement sur d'autres décrets d'application de cette loi, notamment celui relatif à la mise en œuvre d'un Comité des opérateurs.

> Rappelons que la loi du 4 août 2014 crée un nouveau pôle public ferroviaire composé de trois établissements publics à caractère industriel et commercial (Epic) : l'Epic « de tête » SNCF, le gestionnaire d'infrastructure SNCF Réseau et l'exploitant ferroviaire SNCF Mobilités.

Dans le décret relatif aux missions et statuts de l'Epic de tête, « l'indépendance de SNCF Réseau au sein de la structure verticalement intégrée a été améliorée, mais demeure encore incomplète », indique une note juridique de l'Araf relative au suivi des décrets d'application de la réforme ferroviaire. « Nous avions besoin de précisions sur les fonctions transverses » a ainsi souligné M. CARDO hier. « Les missions dévolues à SNCF sont limitativement, et le plus souvent, plus précisément définies », reconnaît la note du régulateur, toutefois « la définition large des missions de contrôle et de pilotage stratégique du groupe public ferroviaire est maintenue et certaines missions transversales restent vaguement définies ».

Le régulateur souligne également une problématique posée par la gouvernance de l'Epic de tête, plus précisément de son directoire, composé d'un président, également président de SNCF Mobilités, et d'un président délégué, également président de SNCF Réseau. « En cas de désaccord, le président délégué du directoire ne pourra pas saisir le président du conseil de surveillance, contrairement à ce qu'avait suggéré l'Autorité », déplore ainsi la note. Selon une source proche de l'Araf, « le président et le président délégué sont « quasiment » à égalité, et c'est ce « quasiment » qui pose question. Le président de SNCF Réseau va se retrouver coincé entre le régulateur sur la tarification, et le président du directoire qui ne voudra pas voir les péages trop augmenter ». « On va voir à quel moment les contradictions inhérentes au projet de loi, aux décrets vont apparaître », souligne cette même source.

Rappelons que M. Frédéric SAINT-GEOURS a été nommé président par intérim du conseil de surveillance de l'Epic de tête SNCF. M. Guillaume PEPY, président de la SNCF, a quant à lui été nommé président par intérim du directoire, et M. Jacques RAPOPORT, président-directeur général de Réseau ferré de France (RFF), président délégué par intérim du directoire (cf. "BQ" du 1er décembre). La nomination à ces trois fonctions est soumise à la procédure prévue à l'alinéa 5 de l'article 13 de la Constitution, qui prévoit notamment l'approbation des commissions compétentes à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Le vice-amiral d'escadre Jean CASABIANCA a été nommé directeur, adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la Défense

Le vice-amiral d'escadre Jean CASABIANCA, 54 ans, ancien officier général adjoint au major général des armées, chef de la division études stratégiques et management général, a été nommé par le Conseil des ministres d'hier, directeur, adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la Défense.

Il avait été nommé une première fois à ce poste en septembre 2013, mais le Conseil d'Etat avait annulé en décembre dernier cette nomination intervenue sur fond de réorganisation des ressources humaines du ministère car elle n'avait été précédée d'aucun avis de vacance d'emploi.

Rappelons que le directeur des ressources humaines du ministère de la Défense est M. Jacques FEYTIS, contrôleur général des armées.

M. Grégoire PARMENTIER, ancien collaborateur de MM. Renaud DUTREIL et Christian JACOB au ministère de la Fonction Publique, dirigera le centre interministériel de services informatiques en matière de ressources humaines» à l'administration centrale des ministères Economiques et Financiers et du ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique

M. Grégoire PARMENTIER, administrateur civil, jusqu'alors chef de la mission "gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public" du service du contrôle général économique et financier, ancien collaborateur de MM. Renaud DUTREIL et Christian JACOB au ministère de la Fonction Publique, a été nommé chef de service, directeur du service à compétence nationale « centre interministériel de services informatiques en matière de ressources humaines» à l'administration centrale des ministères Economiques et Financiers et du ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique.

Il remplace Mme Isabelle BRAUN-LEMAIRE qui fut directrice, par intérim, de l'Opérateur national de paye-ONP d'avril 2013 à février 2015, avant de se voir confier à cette date, la direction du centre interministériel de services informatiques en matière de ressources humaines service qui vient de remplacer l'Opérateur national de paye. Mme BRAUN-LEMAIRE a été nommée directrice des ressources humaines, adjointe au secrétaire général des ministères économiques et financiers (cf. « BQ » du 25 février).

> Né en 1969, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaire d'un diplôme d'études approfondies de droit public, M. Grégoire PARMENTIER fut affecté au ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et de la Décentralisation en 1997, à sa sortie de l'ENA (promotion "Marc Bloch"). Adjoint au chef du bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (1997-1999), il fut ensuite chef de ce bureau de mai 1999 à août 2001. Détaché en qualité de conseiller des affaires étrangères, premier secrétaire à la représentation de la France auprès de l'Organisation des Nations unies, de septembre 2001 à avril 2004, puis conseiller technique (statuts, suivi de la fonction publique) au cabinet de M. Renaud DUTREIL au ministère de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, d'avril 2004 à mai 2005, il fut ensuite conseiller technique (fonction publique d'Etat : statut général, statuts particuliers, agents non titulaires, questions indemnitaires, retraites) au cabinet de M. Christian JACOB, au ministère de la Fonction publique, de mai 2005 à août 2006. Sous-directeur de la gestion des ressources humaines, à la direction générale de l'administration et de la fonction publique au ministère de la Fonction publique (2006-2007), il fut ensuite sous-directeur des politiques interministérielles au sein de la même direction générale (2007-2010). Chef de service, chargé du département "métier" auprès du directeur du service à compétence nationale « Opérateur national de paie » (2010-2014), il fut détaché en septembre 2014, en qualité de chef de mission de contrôle général économique et financier. M. Grégoire PARMENTIER fut nommé en janvier dernier, chef de la mission "gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public" du service du contrôle général économique et financier.

Le Medef va réviser ses statuts pour passer au mandat unique de 5 ans pour son président et opérer des regroupements en régions

Le Medef a entamé le délicat processus de réforme de ses statuts. Le président de l'organisation patronale Pierre GATTAZ, élu en 2013, souhaitait mener ce chantier à bien, "dans la première partie de son mandat", selon une source proche du Medef, interrogée par "La Correspondance économique". Il a donc chargé un groupe de travail présidé par M. Patrick BERNASCONI, vice-président délégué du Medef, chargé du pôle mandats, branches et territoires, de plancher sur le sujet. Le comité statutaire de l'organisation a été saisi pour avis sur ce projet de réforme, qui doit maintenant être présenté au conseil exécutif en mars ou au plus tard en avril, en vue d'une adoption lors de l'assemblée générale du Medef qui se tiendra dans le courant du mois de mai.

Selon cette même source, confirmant une information des "Echos", l'une des principales modifications apportées aux statuts vise à mettre en œuvre un mandat unique de 5 ans à la présidence du Medef, alors qu'aujourd'hui, le président est élu pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois pour une durée de 3 ans. Une évolution que M. GATTAZ avait défendue lors de sa campagne. "L'idée est que le président du Medef ne devienne pas un apparatchik", souligne cette même source. Une telle évolution aurait également l'avantage d'apaiser les fins de mandat des présidents en place, et d'éviter certains épisodes agités au sein de l'organisation, comme lorsque l'ancienne présidente, Mme Laurence PARISOT, avait tenté en 2013 de faire modifier les statuts pour briguer un troisième mandat. Selon nos informations, la réforme vise également à ce

que "toutes les instances du Medef soient dirigées par des chefs d'entreprise en activité". C'est déjà le cas pour la plupart d'entre elles, mais pas pour le comité statutaire, présidé par M. Georges DROUIN, ancien président-directeur général de Love France, président d'honneur du Syndicat des entreprises de services à la personne. Un comité statutaire qui aurait accueilli très fraîchement ce projet de réforme, et agite la menace d'une démission collective. "C'est une possibilité", confirme la source proche du Medef interrogée par "La Correspondance économique".

13 Medef régionaux

L'autre enjeu majeur de ce projet de réforme concerne la réduction du nombre de Medef régionaux à 13. Du côté du Medef, on souligne la logique consistant "à se calquer sur la réforme territoriale administrative" et on met en avant un mouvement de rapprochement déjà initié ou mis en œuvre, en Alsace ou en Normandie par exemple. Tout ne devrait cependant pas se passer sans dissension sur le terrain, avec la nécessité probable de régler certaines situations au cas par cas. Dans l'entourage de M. GATTAZ, on indique ainsi que "dans des cas particuliers, on pourra attendre la fin de mandat" des personnes en place. Une attention particulière devrait également être portée au maintien du "poids" des régions, notamment au sein de l'assemblée générale. Celle-ci comprend notamment 380 délégués pour les organisations professionnelles et 170 pour les organisations territoriales.

> Rappelons que le Medef est constitué, selon ses statuts, "d'organisations professionnelles nationales qui ont pour mission d'assurer l'expression, la défense ou la promotion en France, en Europe et dans le monde des professions qu'elle représentent" et "d'organisations territoriales qui ont pour mission d'exercer la représentation, l'expression et l'influence des entrepreneurs de leur territoire et constituent ainsi avec le Medef un réseau d'information, de communication et d'action".

A priori, la réforme ne viserait pas à ce stade à modifier l'équilibre entre les branches professionnelles et les territoires, au sein du conseil exécutif. Celui-ci est aujourd'hui composé de 22 membres au titre des organisations professionnelles et 12 au titre des organisations territoriales, ainsi que de 10 personnalités proposées par le président. Selon la source interrogée par "La Correspondance économique", "12 membres, c'est une bonne représentativité rapportée au poids financier des territoires".

La commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, que préside Mme Elisabeth GUIGOU (SRC, Seine-Saint-Denis), définit son programme de travail

La commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, que préside Mme Elisabeth GUIGOU (SRC, Seine-Saint-Denis), a défini hier son programme de travail pour les mois à venir, et désigné les députés qui participeront aux prochaines missions. Un groupe de travail permanent, chargé de suivre la lutte contre le terrorisme international a été constitué. Il sera présidé par Mme GUIGOU, comprendra 21 députés, dont un vice-président, M. Jacques MYARD (UMP, Yvelines) et deux corapporteurs, MM. Pouria AMIRSHAHI (SRC, Français établis hors de France) et Pierre LELLOUCHE (UMP, Paris).

Par ailleurs, la commission a défini 4 missions élargies et 2 missions en binôme. Poursuivant ses travaux sur l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, la commission a créé deux missions élargies de 7 membres. La première, sur le Liban, est présidée par M. Axel PONIATOWSKI (UMP, Val-d'Oise), son rapporteur est le député (SRC) des Yvelines Benoît HAMON (SRC). La seconde sur la Libye, sera présidée par Mme Nicole AMELINE (UMP, Calvados), et les corapporteurs sont MM. Jean GLAVANY (SRC, Hautes-Pyrénées) et Philippe BAUMEL (SRC, Saône-et-Loire).

La commission consacrera aux relations entre la Russie, l'Union européenne et la France une mission élargie qui évoquera la situation en Ukraine. Elle sera présidée par M. Thierry MARIANI (UMP, Français établis hors de France), le rapporteur sera M. Jean-Pierre DUFAU (SRC, Landes). Une autre mission élargie dédiée à « l'ouverture d'un dialogue culturel et politique avec l'Amérique latine » sera présidée par M. Patrice MARTIN-LALANDE (UMP, Loir-et-Cher), l'ancien ministre Michel VAUZELLE (SRC, Bouches-du-Rhône) étant son rapporteur.

Enfin, deux missions en binômes sont engagées: l'une sur « la diplomatie sportive de la France », confiée à l'ancienne ministre Valérie FOURNEYRON (SRC, Seine-Maritime) et à M. François ROCHEBLOINE (UDI, Loire) ; l'autre sur le thème « Diplomatie et défense des frontières maritimes de la France », confiée à MM. Paul GIACOBBI (RRDP, Haute-Corse) et Didier QUENTIN (UMP, Charente-Maritime).

La commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la transition énergétique pour une croissance verte a été formée

La commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la transition énergétique pour une croissance verte a été mise en place.

Elle sera composée pour l'Assemblée nationale par M. François BROTTES, député (PS) de l'Isère, président de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale ; Mme Sabine BUIS, députée (PS) de l'Ardèche ; Mme Marie-Noëlle BATTISTEL, députée (PS) de l'Isère ; MM. Philippe PLISSON, député (PS) de la Gironde ; Julien AUBERT, député (UMP) du Vaucluse ; Martial SADDIER, député (UMP) de la Haute-Savoie, et Alain LEBOEUF, député (UMP) de la Vendée.

Pour le Sénat, siégeront au sein de cette commission MM. Jean-Claude LENOIR, sénateur (UMP) de l'Orne, président de la Commission des affaires économiques ; Ladislas PONIATOWSKI, sénateur (ratt.adm.UMP) de l'Eure ; Louis NEGRE, sénateur (ratt.adm.UMP) de l'Eure ; Hervé MAUREY, sénateur (UDI-UC) de l'Eure, président de la Commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire ; Gérard MIQUEL, sénateur (PS) du Lot ; Franck MONTAUGÉ, sénateur (PS) du Gers, et Jean-Pierre BOSINO, sénateur (CRC) de l'Oise.

Rappelons que le projet de loi relatif à la transition énergétique pour une croissance verte a été adopté mardi par le Sénat (cf. « BQ » d'hier). Il avait été adopté en octobre à l'Assemblée. Le gouvernement ayant engagé la procédure accélérée (une lecture par chambre), la commission mixte paritaire va se pencher sur ce texte. Elle devrait se réunir le 10 mars. En cas d'échec, l'Assemblée, majoritairement de gauche, aura le dernier mot.

Mme Catherine DUMAS, conseillère (UMP) et ancienne sénatrice de Paris, présidera le « Club des partenaires » du Pavillon France pour l'Exposition universelle de Milan 2015

M. Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et M. Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, ont lancé officiellement le « Club des partenaires » réunissant entreprises, médias et institutions appelées à fédérer les énergies autour du Pavillon France pour l'Exposition universelle de Milan 2015 qui se tiendra du 1er mai au 31 octobre 2015.

Ce Club a été placé sous la présidence de Mme Catherine DUMAS, conseillère (UMP) et ancienne sénatrice de Paris, coprésidente du Club de la Table Française.

Rappelons que le thème général de l'Exposition universelle de Milan « Nourrir la planète, énergie pour la vie », sera décliné sur le Pavillon de la France sous l'angle « Comment produire et nourrir autrement ? ».

Née en 1957, ancienne élève de l'Ecole nationale des impôts, Mme Catherine DUMAS fut adjointe au maire du 17ème arrondissement de Paris, chargée des affaires sociales (1983-1989) puis chargée de la vie associative (1989-1995) avant d'être deuxième adjointe au maire du 17ème arrondissement de Paris chargée du commerce, de l'industrie, et de l'emploi (1995-2001), Elle fut également conseillère régionale (RPR puis UMP) d'Ile-de-France (1998-2004) et présidente (UMP) de la commission de la Culture, de la Communication et des Nouvelles technologies du conseil régional d'Ile-de-France (2002-2004). Depuis 2001, Mme Catherine DUMAS est conseillère (RPR puis UMP) de Paris (17ème secteur-17ème arr.). Sénatrice (UMP) de Paris (proclamée en remplacement de M. Philippe GOUJON, élu député) de 2007 à 2011, elle fut chargée en décembre 2011 par M. François FILLON alors Premier ministre, de préfigurer une exposition internationale à Paris afin de promouvoir les métiers d'art français. Présidente de Catherine Dumas Conseil, depuis 2012, elle est en outre présidente de l'Association Femmes, débat et société, depuis juillet dernier.

M. Pierre-Louis ROY, jusqu'ici conseiller du directeur général délégué de la SNCF, a été nommé secrétaire général, membre du comité de direction, de Gares & Connexions

M. Pierre-Louis ROY, jusqu'ici conseiller du directeur général délégué de la SNCF, a été nommé secrétaire général, membre du comité de direction de Gares & Connexions, la branche de l'entreprise ferroviaire en charge de la gestion et de la valorisation des gares voyageurs. M. ROY, qui a pris ses fonctions le 1er novembre, « a comme missions le pilotage de la stratégie de la branche, les relations institutionnelles et le développement, la transformation managériale et enfin la communication », selon un communiqué de Gares & Connexions.

Diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Paris (ESCP), M. Pierre-Louis ROY intégra la SNCF en 1991 pour participer à la création du département marketing de TGV. Il fut ensuite responsable de la marque Eurostar (1993-1999), puis adjoint au directeur des affaires européennes à partir de 1999. Responsable des marchés voyageurs à la direction de la stratégie (2005-2008), il prit en charge à partir de 2008 les sujets d'ouverture à la concurrence du TER à la direction générale de SNCF Proximités. M. Pierre-Louis ROY était depuis 2011, conseiller du directeur général délégué de l'Epic SNCF.

M. Denis PETEL, jusqu'alors directeur adjoint de l'urbanisme de la mairie de Paris, est nommé directeur du programme Paris Nord de Gares & Connexions

M. Denis PETEL, jusqu'alors directeur adjoint de l'urbanisme de la mairie de Paris, a quant à lui été nommé directeur du programme Paris Nord de Gares & Connexions. Il a pris ses fonctions le 1er février et « a pour mission d'accélérer les réalisations et de coordonner les projets de transformation du site Gare du Nord-Est ».

Diplômé de l'école d'ingénieur de la Ville de Paris, titulaire d'un mastère des ponts et chaussées, et d'un DESS de contrôle de gestion de l'université Paris-Dauphine, M. Denis PETEL fut responsable des projets de parcs de stationnement parisiens, puis des projets de

voirie et d'ouvrages d'art pour le secteur Est de Paris. En 1990, il fut nommé directeur de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Ville de Paris (SEMAVIP), puis dans d'autres SEM du réseau de la SCET (Services, conseil, expertise et territoires), notamment à Bondy en 1996. En 2001, il rejoignit le cabinet du maire de Paris, alors M. Bertrand DELANOE, avant de prendre en charge l'ensemble des opérations d'aménagement urbain de la ville. M. Denis PETEL était directeur adjoint de l'urbanisme de la mairie de Paris depuis 2009.

Mise en place d'un groupe de travail sur l'aménagement numérique du territoire au Sénat

Dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, la Commission du développement durable du Sénat a mis en place, à l'initiative de son président, M. Hervé MAUREY (UDI-UC, Eure), un groupe de travail constitué de représentants des différents groupes politiques sur l'aménagement numérique du territoire.

Le groupe de travail, présidé par M. Hervé MAUREY, a désigné comme vice-présidents MM. Pierre CAMANI (PS, Lot-et-Garonne) et Patrick CHAIZE (UMP, Ain).

Ce groupe de travail établira notamment un bilan d'étape sur la mise en œuvre de la feuille de route du gouvernement sur le numérique et du Plan France très haut débit, présentés il y a tout juste deux ans. "Alors que l'objectif fixé par le gouvernement est la couverture intégrale du territoire par le très haut débit en 2022, pour un investissement total évalué à 20 milliards d'euros, il convient de s'interroger sur le réalisme de cet objectif et sur l'adéquation des moyens mis en œuvre pour l'atteindre".

Le groupe de travail s'intéressera également à la question du haut débit et de la téléphonie mobile, et formulera des propositions en amont de l'examen au Sénat du projet de loi sur le numérique, afin de pouvoir y apporter une contribution.

La préparation des élections départementales

♦ **Debout la France**: Debout la France le parti présidé par le député de l'Essonne Nicolas DUPONT-AIGNAN, présentera des candidats dans 156 cantons sur 2054 pour les élections départementales, a annoncé le parti. «Malgré les difficultés posées par la réforme du mode de scrutin de cette élection, qui impose désormais de présenter un binôme mixte, nous avons réussi à présenter près de 150 listes sous les couleurs de Debout la France, soit une mobilisation de plus de 600 candidats et 150 mandataires ! Des candidats de terrain, qui connaissent leur territoire et qui sont portés par l'envie de s'impliquer dans la vie politique locale», se félicite le parti. «Cette élection doit être le symbole de notre progression, dans les urnes mais également sur le terrain. Grâce à l'action de nos cadres locaux, nous serons présents dans plus de 50 départements et particulièrement dans des territoires ruraux ou d'autres grands partis ne seront pas», se réjouit encore la formation souverainiste. Le parti sera notamment particulièrement présent dans les Bouches-du-Rhône (17 binômes), les Yvelines et l'Isère (8 binômes), le Gard (6 binômes) et aussi l'Essonne, fief de M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, avec 6 binômes. Avec une implantation locale encore faible, le parti n'a pas fait de ces élections une priorité, M. Nicolas DUPONT-AIGNAN focalisant ses efforts sur les élections régionales à venir en décembre 2015. Le parti a réuni près de 4% des voix aux européennes de mai 2014.

EN QUELQUES LIGNES...

& Un mouvement de préfets a été adopté hier en Conseil des ministres. Ainsi que nous l'annoncions (cf. « BQ » d'hier) M. Jean-François CARENCO, jusqu'alors préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône, ancien préfet des régions Midi-Pyrénées et Basse-Normandie, ancien directeur du cabinet de M. Jean-Louis BORLOO au ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et au ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, a été nommé préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris en remplacement de M. Jean DAUBIGNY, né en mai 1948, conseiller maître à la Cour des comptes, ancien préfet des régions Pays-de-la-Loire, Bretagne, Midi-Pyrénées et Champagne-Ardenne, ancien directeur du cabinet de M. Manuel VALLS au ministère de l'Intérieur, qui quitte, sur sa demande des fonctions qu'il occupait depuis décembre 2012. M. CARENCO est remplacé comme préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône par M. Michel DELPUECH, jusqu'alors préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde, ancien préfet de la région Picardie, directeur du cabinet de Mme Michèle ALLIOT-MARIE, Place Beauvau. La préfecture de la région Aquitaine échoit ainsi que nous l'annoncions à M. Pierre DARTOUT, jusqu'alors préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne, ancien préfet du Val-de-Marne, ancien directeur du cabinet de M. Bernard ACCOYER, à la présidence de l'Assemblée nationale, ancien délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, ancien préfet du Var, ancien directeur de l'administration territoriale et des affaires politiques au ministère de l'Intérieur.

& Ainsi que nous l'annoncions (cf. « BQ » d'hier) Mme Claire COMPAGNON, ancienne directrice du développement de la Ligue nationale contre le cancer, a été nommée par le Conseil des ministres d'hier, inspectrice générale des affaires sociales au tour extérieur.

& M. Michel BOUVARD, conseiller maître à la Cour des comptes, sénateur (UMP) de la Savoie, a été proposé par la commission des Finances au président du Sénat pour siéger au sein du Comité national d'orientation de la société anonyme BPI-Groupe.

Une publication éditée par la Société Générale de Presse
13, av. de l'Opéra, 75039 Paris Cedex 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15
Ce journal est Imprimé par Dupli-Print, 95330 Domont, France

Directeur de la publication :	**Marianne BÉRARD-QUÉLIN** Président-directeur général de la Société Générale de Presse
Directeur de la rédaction :	**Etienne LACOUR**
Adjoint au directeur de la rédaction :	**Jean-Michel PIGNOUX**
Rédaction **économique** : *(redaceco@SGPresse.fr)*	**Etienne LACOUR**, rédacteur en chef **Julien PAROT**, rédacteur en chef adjoint
Rédaction **politique** : *(redacpol@SGPresse.fr)*	**Jean-Michel PIGNOUX**, rédacteur en chef **Marie BEZOU**, rédactrice en chef adjointe
Rédaction **communication** : *(redaccom@SGPresse.fr)*	**Tanguy DEMANGE**, rédacteur en chef **Sarah BENAYOUN**, rédactrice en chef adjointe

Reproduction, même partielle, rigoureusement interdite sauf accords spéciaux
Les communiqués publicitaires sont suivis d'un astérisque (*)

SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES

♦ **MANDON / gauche / départementales** : Le secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat Thierry MANDON a jugé hier, lors d'une rencontre avec l'Association des journalistes parlementaires, nécessaire «après les élections (départementales), (de) trouver un môle majoritaire plus constitué pour la fin du quinquennat qu'il ne l'est aujourd'hui», au vu des «débats au sein du PS» et de «ceux des écologistes qui ont envie de participer à une action gouvernementales». «Je veux croire que ce qui n'a pas été possible malheureusement avant les élections, cette minute de vérité de la gauche qui, certes, a des désaccords importants mais est confrontée à un moment de la vie de la République avec des menaces grandissantes, je veux espérer que cette situation (post-départementales) amènera à se poser autrement les questions de rassemblement», a-t-il ajouté. Sur un retour des écologistes au gouvernement, il a observé que «certains souhaitent participer à une sorte de rebond de l'action gouvernementale et, avec la perspective de la négociation sur le Climat à la fin 2015, quand on a été élu dans une majorité, on a envie de participer à ce formidable travail-là». Le bureau exécutif EELV a de son côté décidé à l'unanimité mardi que, si certains de ses membres devaient être contactés pour faire partie du gouvernement, le choix sera fait par lui-même puis validé ou non par le conseil fédéral, via un vote électronique. Sur une éventuelle présence dans un futur gouvernement de membres du Front de Gauche, M. MANDON a glissé n'avoir «pas le sentiment qu'ils soient particulièrement allants pour participer à la majorité et à la dernière partie du quinquennat de François HOLLANDE». Selon lui, «il peut y avoir des ajustements», mais «pas de bouleversement de la politique économique du gouvernement», qui n'est pas, selon lui, une politique «d'austérité».

♦ **FIORASO** : La secrétaire d'Etat chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Geneviève FIORASO pourrait «possiblement» quitter le gouvernement pour raisons de santé, a annoncé hier le porte-parole du gouvernement Stéphane LE FOLL.

♦ **35 heures / REBSAMEN** : Le ministre du Travail François REBSAMEN s'est dit favorable hier sur France Inter à un assouplissement des conditions permettant aux entreprises en difficultés de déroger aux 35 heures, comme le permet déjà la loi sur la sécurisation de l'emploi à travers le "dispositif d'accords de maintien dans l'emploi (qui) est très peu utilisé", mais a indiqué qu'il n'était "pas question d'étendre à toutes les entreprises les dérogations sur les 35 heures". "Je suis pour des assouplissements de l'accord de maintien dans l'emploi qui a été une première avancée. Il y a trop de verrous (...) mais c'est uniquement en cas de difficultés rencontrées par l'entreprise", a-t-il insisté en rappelant qu'une «conférence sociale thématique» doit avoir lieu en avril pour dresser un bilan de la loi du 14 juin 2013 et améliorer «si nécessaire» certaines de ses dispositions (cf. "BQ" du 26 février).

♦ **MACRON / secteur des services** : Le ministre de l'Economie Emmanuel MACRON veut d'ici juin une «feuille de route extrêmement concrète et précise» destinée à «faciliter la création d'emplois et l'innovation». «Notre volonté est de rapprocher la logique de l'industrie et des services», a dit le ministre à l'issue d'une réunion avec la Commission nationale des services (CNS), qu'il préside et qui doit travailler à ce rapprochement. «Il faut sortir de ce distinguo qui est constamment fait dans l'économie française et qui n'a plus de sens», a-t-il estimé, soulignant que le secteur des services représentait «56% des contrats d'apprentissage» et qu'il était un «vecteur d'emplois», aussi bien des postes peu qualifiés que qualifiés. M. MACRON entend à la fois définir des «clusters de services sur le territoire» et avoir une approche «par filières». Il a évoqué à titre d'exemple deux de ces filières : les objets connectés et la logistique.

♦ **Nouvelle-Calédonie / SARKOZY** : Le président de l'UMP Nicolas SARKOZY a réaffirmé hier dans un entretien aux "Nouvelles Calédoniennes «sa conviction» selon laquelle "l'intérêt des Calédoniens eux-mêmes, c'est le maintien dans la France". "C'est même l'intérêt des indépendantistes car c'est bien l'Etat qui les protège contre la brutalité des spéculateurs miniers

internationaux, contre la brutalité d'un monde de plus en plus violent...», a-t-il déclaré. M. SARKOZY a ensuite défendu l'élaboration «d'une solution partagée qui tiennent compte des aspirations» des deux camps, en lieu et place du référendum d'autodétermination, qui doit être organisé dans l'archipel au plus tard en 2018, terme de l'accord de Nouméa. "Le référendum ne fera que des perdants", a-t-il estimé. Interrogé sur la paralysie du gouvernement collégial calédonien depuis mi-décembre, le président de l'UMP a fustigé «le camp loyaliste qui se livre à une lutte de pouvoir à laquelle plus personne ne comprend rien» et a souhaité, pour sortir de l'impasse, une solution dans la «collégialité», autour «d'un accord sur les grands axes politiques de la mandature 2014-2018». Enfin, M. SARKOZY a exprimé son «désaccord fondamental» sur la récente décision du gouvernement d'appliquer de manière plus stricte les textes sur les restrictions au corps électoral calédonien (cf. "BQ" du 2 mars).

♦ **FILLON / FNPS** : Le député (UMP) de Paris et ancien Premier ministre François FILLON a estimé hier sur BFMTV/RMC qu'il n'aurait pas utilisé la formule «FNPS» employée par le président de l'UMP et ancien chef de l'Etat Nicolas SARKOZY car c'est une formule «réductrice». «C'est vrai que la gauche a beaucoup instrumentalisé le Front national. En revanche, je ne dirai pas que le Front national et le PS ont la même histoire politique et s'inspirent des mêmes valeurs», a-t-il souligné. «En même temps, je ne jette la pierre à personne, il faut que la gauche se souvienne de la manière dont elle traitait pendant cinq ans le président de la République pour qu'on évite d'entendre ces espèces de choeur de vierges effarouchées à chaque fois que dans l'opposition quelqu'un a une formule un peu leste», a-t-il ajouté.

♦ **Polynésie / URVOAS** : Le président (PS) de la commission des Lois de l'Assemblée nationale Jean-Jacques URVOAS s'est prononcé mardi soir à Papeete en faveur d'un «toilettage statutaire» en Polynésie française, mais contre la «refonte» du statut de la collectivité et notamment l'hypothèse d'un statut de «pays associé» pour la Polynésie française, la jugeant non prévue par la Constitution. Parmi les évolutions du statut d'autonomie local, qui date de 2004, demandées par le premier parti polynésien, le Tahoeraa Huiraatira de M. Gaston FLOSSE, l'une d'entre elles, qui permettrait au gouvernement local d'émettre des «recommandations» à l'intention des parquets, a «choqué» M. URVOAS. Il s'est vigoureusement opposé à l'intervention de la collectivité en matière de justice, et a rappelé qu'il s'agissait d'une compétence régalienne. En revanche, il s'est dit favorable à la cession aux communes de certains terrains de l'Etat, en particulier de terrains militaires inutilisés. Il a aussi souhaité que les recours sur les lois de pays devant le Conseil d'Etat ne soient plus suspensifs, afin qu'ils ne constituent plus «une arme pour bloquer l'action réformatrice du gouvernement» local.

♦ **Départementales / FN** : La présidente du FN Marine LE PEN a affirmé mardi soir que si son parti passait «la barre des 20%» le 22 mars, lors du premier tour des élections départementales, "alors nous provoquerons un nombre impressionnant de seconds tours où les Français auront le choix entre d'un côté un projet patriote pour la survie du département et de ses grandes politiques sociales, de l'autre un projet de renoncement, de soumission, et surtout de hausses massives d'impôts, comme dans toutes les grandes collectivités gérées par l'UMPS». «Nous allons continuer notre travail sur Internet de façon croissante à l'approche (des départementales) en portant à la connaissance de tous nos propositions, pour évacuer les mensonges et dénoncer le résultat des choix désastreux de nos adversaires», a-t-elle fait savoir, précisant que "dans ce but, nous avons décidé de lancer notre propre réseau social, en vue de 2017 : les patriotes.net".

♦ **CFCM / islam de France / UMP** : Le Conseil français du culte musulman (CFCM) a prévenu hier, au lendemain d'une rencontre avec le président de l'UMP Nicolas SARKOZY, qu'il entendait participer au débat sur l'islam de France «avec l'ensemble de la classe politique», en évitant «tout amalgame et toute instrumentalisation».

POUR VOS DOSSIERS

Les dispositifs de lutte anti-terroriste en Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni et Australie

Le Sénat a publié hier une étude de législation comparée relative aux dispositifs de lutte anti-terroriste mis en place par quatre pays européens (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni) et par l'Australie, réalisée à la demande Mme Nathalie GOULET, sénatrice (UDI-UC) de l'Orne, et de MM. André REICHARDT, sénateur (UMP) du Bas-Rhin, et Jean-Pierre SUEUR, sénateur (PS) du Loiret, ancien président de la commission des Lois, respectivement présidente, coprésident et rapporteur de la commission d'enquête sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux jihadistes. Pour chacun des pays étudiés, sont tracés les grands axes des politiques de lutte contre le terrorisme «jihadiste», une comparaison systématique des régimes applicables à cette lutte étant rendue impossible par la multitude des dispositions concernées.

"Cette étude, qui réunit les éléments factuels pertinents relatifs au dispositif anti-terroriste de chacun de ces pays, permet de faire le constat, d'une part, d'une certaine cohérence de la réponse apportée à ce jour par les différents Etats concernés en matière d'action des services de renseignement et de mobilisation de la justice, d'autre part, de l'existence de pratiques innovantes dans certains pays comme les Pays-Bas en matière de prévention de la radicalisation", note le Sénat, qui ajoute qu'elle "constitue un apport précieux pour les travaux de la commission d'enquête (...) qui présentera son constat et ses propositions au cours de la première semaine du mois d'avril".

Allemagne

Deux projets de loi en cours de discussion vont bientôt s'ajouter à l'"arsenal" législatif réprimant le terrorisme qui repose principalement sur quatre articles du Code pénal. L'article 89a réprime la préparation d'actes de violence mettant gravement en danger l'État ; l'article 91 punit le fait de donner des instructions écrites incitant une personne à commettre des actes de violence mettant gravement en danger l'Etat ; l'article 129a réprime la formation, la participation, le recrutement et le soutien à une association terroriste ; et l'article 129b du code pénal prévoit que les dispositions de l'article précédent s'appliquent également à celles à l'étranger lorsque les faits ont été commis dans le champ d'application géographique de cette loi, que l'auteur ou la victime des faits est de nationalité allemande ou que les auteurs se trouvent en Allemagne.

Ces quatre articles sont complétés par un panel de dispositions issues de diverses lois relatives à la sécurité, répertoriées dans le numéro du 19 janvier dernier de la revue "Das Parlament". Le "paquet" sécuritaire dit "catalogue d'Otto" confie à l'homologue du service des Renseignements généraux et à la police criminelle fédérale des pouvoirs accrus pour l'acquisition d'informations auprès des entreprises de téléphonie, des banques ou de la poste. Initialement adoptées pour une durée limitée, ces mesures ont été reconduites jusqu'en 2015. La loi sur les données antiterrorisme de 2006 a prévu la constitution d'une base de données utilisable par 38 autorités de sécurité différentes, tant au niveau fédéral qu'au niveau des Länder. En 2013, la Cour constitutionnelle fédérale allemande a exigé que des améliorations soient apportées à cette loi, afin de mieux protéger les honnêtes citoyens. Enfin, depuis le 1er janvier 2012, le Centre d'information sur la radicalisation met en oeuvre ses activités au sein de l'Office fédéral sur les migrations et les réfugiés. Il dispense des conseils, répond aux questions de personnes confrontées à la radicalisation d'un proche, et les aiguilles vers des spécialistes ou vers d'autres personnes connaissant une

situation similaire. La consultation est privée et gratuite ; les informations ne sont pas transmises à des autorités de sécurité, sauf s'il s'avère, au fil de la discussion, que l'enfant, élève ou ami en voie de radicalisation représente un danger pour les autres.

Le projet de loi visant à modifier la loi sur la carte d'identité, discuté en première lecture le 30 janvier au Bundestag, créé une "carte d'identité de substitution" ne permettant pas de quitter l'Allemagne, valable trois ans, délivrée à une personne lorsqu'elle appartient ou soutient une association terroriste ; utilise la violence illégale contre le corps ou la vie comme moyen de faire valoir ses intérêts politiques ou religieux au plan international ; ou encore lorsqu'elle soutient ou incite délibérément à une telle utilisation de la violence. Les mêmes personnes peuvent voir leur passeport rendu invalide s'ils ne le remettent pas, malgré une demande en ce sens, et réussissent à se rendre à l'étranger.

Le projet de loi modifiant la poursuite de la préparation d'actes de violence mettant gravement en danger l'État, rendu public le 4 février, complète l'article 89a du code pénal en ajoutant que commet un acte préparatoire de violence mettant gravement en danger l'État celui qui quitte le territoire afin de commettre un acte de violence mettant gravement en danger l'État ou de former des personnes à la commission d'un tel acte. Il insère également un article 89c relatif au financement du terrorisme, selon lequel constitue un délit le fait de contribuer à réunir, collecter ou mettre à disposition des avoirs financiers, pour une autre personne dont on sait qu'elle va les utiliser pour financer un acte à visée terroriste, ou pour soi-même.

Australie

L'Australie a adopté, le 30 octobre dernier, une loi modifiant diverses lois relatives au contre-terrorisme pour y inclure des dispositions spécifiques aux combattants étrangers.

Ce texte crée une nouvelle incrimination pour incitation au terrorisme, aux termes de laquelle toute personne commet une infraction dès lors qu'elle conseille, promeut, encourage ou exhorte intentionnellement à la commission d'un acte ou d'une infraction terroriste, et une seconde relative à l'accès à des " zones déclarées" vise le cas où une personne entre dans une zone dans laquelle des organisations terroristes sont actives, sauf dans un but légitime. En vrac, il élargit les critères, simplifie le processus de listing des organisations terroristes et clarifie les infractions associées ; allonge de dix ans le délai de validité des mesures clés contre le terrorisme et les renforce ; renforce la protection aux frontières (accroissement du pouvoir de rétention des douanes et du contrôle des passagers arrivant ou quittant le territoire, possibilité d'annulation de visa pour une personne se trouvant à l'étranger si celle-ci représente un risque pour la sécurité) ; limite les moyens de voyager pour combattre à l'étranger ou de soutenir les combattants étrangers (possibilité d'invalidation des documents de voyage des Australiens, de saisie des passeports étrangers, suspension des prestations sociales *d*es personnes présentant un problème de sécurit afin de s'assurer que «le gouvernement ne soutient pas par inadvertance des particuliers adoptant une conduite considérée comme préjudiciable à la sécurité nationale de l'Australie»).

Belgique

Le 16 janvier, le Premier ministre belge Charles MICHEL a annoncé douze mesures contre le radicalisme et le jihadisme, soit d'application immédiate soit contenues dans des projets de loi :

1. Extension des infractions terroristes et adaptation de la législation pour une sanction plus effective, par l'insertion dans le code pénal d'une nouvelle infraction terroriste relative au déplacement à l'étranger à des fins terroristes (le ministre de l'Intérieur pourra prendre une mesure administrative en retirant à un terroriste potentiel sa carte d'identité et son passeport).

2. Extension de la liste des infractions donnant lieu à l'utilisation des méthodes particulières de recherche : incitation au terrorisme, recrutement et formation et déplacement à l'étranger à des fins terroristes, sur autorisation préalable du juge d'instruction.

3. Elargissement des possibilités de retrait de la nationalité, qui pourra être prononcé par le juge à la suite de certaines infractions et des crimes ayant trait au terrorisme et au radicalisme.

4. Retrait temporaire de carte d'identité, le refus de délivrance et le retrait de passeports quand la personne concernée constitue un risque pour l'ordre public et la sécurité. Celle-ci sera dotée d'une carte de remplacement et pourra continuer d'utiliser les fonctions nationales de la carte d'identité électronique.

5. Gel des avoirs nationaux grâce au mécanisme prévu par la loi pour identifier les personnes impliquées dans le financement du terrorisme.

6. Révision de la circulaire "foreign fighters» du 25 septembre 2014 relative à la gestion de l'information et aux mesures de suivi concernant les combattants étrangers qui séjournent en Belgique : simplification des structures actuelles, répartition plus claire des tâches entre les services et systématisation dans la façon dont s'opèrera le suivi.

7. Optimisation de l'échange d'information entre les autorités et les services administratifs et judiciaires.

8. Révision du plan «R» de 2005 contre la radicalisation. Ce plan n'a pas été rendu public mais selon un document rédigé par le comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER) du Conseil de l'Europe il «prévoit des mesures proactives, préventives et répressives pour combattre entre autres les causes du radicalisme et du terrorisme islamistes. Il s'articule sur sept piliers : les sites Internet radicaux, les émissions de radio et de télévision, les imams et prédicateurs extrémistes, les centres culturels et les associations sans but lucratif, les groupes radicaux, les centres de propagande, et les prisons. Pour chaque thème, un plan d'action individuel a été élaboré par un service pilote représenté dans une unité de coordination nationale. Elle implique une évaluation de la situation, une définition des objectifs et une description des moyens pour atteindre ces objectifs ainsi que les organismes impliqués dans la réalisation de ces objectifs".

9. Lutte contre la radicalisation dans les prisons par une meilleure détection des détenus radicalisés et de ceux qui encouragent la radicalisation, par la formation du personnel pénitentiaire et la collaboration avec les conseillers islamiques.

10. Réforme des structures du renseignement et de la sécurité et création d'un Conseil national de sécurité.

11. Appel à l'armée pour des missions spécifiques de surveillance.

12. Renforcement de la capacité d'analyse de la sûreté de l'État.

Pays-Bas

Le Sénat présente une traduction du "programme d'action démarche intégrale jihadisme", adressé le 29 août dernier par le ministère de la Sécurité et de la Justice à la chambre basse du Parlement hollandais. Ce programme vise un triple but : "protéger la démocratie et l'État de droit, lutter contre et affaiblir le mouvement jihadiste aux Pays-Bas, et supprimer ce qui constitue un 'bouillon de culture' pour la radicalisation".

Les 38 mesures (déjà en vigueur, renforcées ou crées) de ce programme d'action se répartissent suivant cinq axes : la réduction du risque constitué par les personnes qui partent faire le jihad par tous les moyens possibles : mesures pénales, administratives et sociales destinées à agir contre ces personnes afin qu'elles ne puissent pas occasionner d'autres dommages ; les interventions destinées à prévenir les voyages à l'étranger ou à les rendre plus difficiles ; la lutte contre la radicalisation, notamment en s'attaquant aux recruteurs, facilitateurs et propagateurs de propagande jihadiste ; la lutte contre la diffusion sur les réseaux sociaux de contenus radicalisant, appelant à la haine et jihadiste ; et l'optimisation de l'échange d'information et de la coopération, aux niveaux local, national et international.

Royaume-Uni

Pour le Royaume-Uni, le Sénat s'est basé sur l'intervention de Sir Peter RICKETTS, ambassadeur du Royaume-Uni en France, devant la commission d'enquête

Il y a évoqué "la plus récente de nos lois antiterroristes – la loi de 2015 sur le contre-terrorisme et la sécurité" qui se concentre sur le problème des individus partis combattre à l'étranger. S'il n'y a pas d'information publique chiffrée sur ce phénomène, Sir RICKETS a estimé que "plusieurs centaines de ressortissants britanniques (...) se sont rendus dans la région pour rejoindre des groupes terroristes, et qu'ils sont pour le moment jusqu'à 300 à être revenus au Royaume-Uni". Ce texte vise à rendre plus difficile la possibilité de partir combattre à l'étranger et de revenir ensuite au pays ; à adapter la législation "aux mutations actuelles du milieu terroriste, et notamment aux moyens par lesquels les terroristes communiquent entre eux" ("cela veut dire, techniquement parlant, que nous cherchons à pouvoir accoler une adresse Internet à un individu", a-t-il souligné) ; à apporter des "garanties supplémentaires s'agissant de l'utilisation des pouvoirs d'investigation" et à mettre en place "un ensemble de mesures pour garantir que les droits du public à la sécurité et au respect de la vie privée soient également protégés".

Sir RICKETS a également souhaité détailler "deux aspects de la politique antiterroriste britannique qui ont aussi figuré en bonne place dans le débat sur les mesures à prendre en France à la suite des attentats de Paris : les moyens de lutter contre la radicalisation, tant en prison que par le biais d'Internet". Concernant le milieu pénitentiaire, il a souligné le rôle crucial des aumôniers musulmans, le travail infatigable et la vigilance des gardiens de prison ainsi que la "vaste gamme de mesures" mise en place pour les détenus extrémistes. S'agissant d'Internet, il a défendu "le bilan positif, jusqu'à présent, de l'approche britannique" basé sur l'incitation des plateformes à supprimer des contenus en s'appuyant sur leurs propres conditions générales de fourniture de services plutôt qu'au recours à la législation.

A propos de la déchéance de nationale, Sir RICKETS a précisé qu'elle ne peut avoir pour conséquence de rendre apatride l'individu concerné et que ce dispositif n'a concerné que douze personnes.

LE SENAT

Biographies et monographies complètes
imprimées sur feuilles mobiles réunies sous reliures amovibles constamment actualisées

L E S B I O G R A P H I E S . C O M

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

LIRE - VOIR - ENTENDRE

A LIRE

☑ **"Daech – "Etat islamique" Cancer d'un monde arabo-musulman en recomposition - Un conflit international long et incertain" par M. Gérard FELLOUS (chez L'Harmattan)** : "Qui sont-ils, ces djihadistes qui ont répandu le sang dans le monde, de Paris à Canberra, de Toronto à Niamey ?" Dans la galaxie du terrorisme international, l'Etat islamique – Daech occupe une place à part. "Qui sont-ils, ces "combattants de l'islam", parmi lesquels nos enfants ? Des illuminés des temps modernes, des conquérants de territoires nouveaux au Proche et au Moyen-Orient, tout à la fois". Quel est leur projet religieux ? Imposer par la contrainte dans le monde arabo-musulman un islam rigoriste, reproduisant celui du siècle de l'Hégire. Quelle est leur ambition politique ? Remplacer partout où ils passent l'Etat de droit, y compris en France, par la loi religieuse de la Charia. Quelles sont les modifications profondes que Daech et les djihadistes imposent aux Etats de la région, dont la majorité ont manqué le tournant des "Printemps arabes" ? Une recomposition profonde, après les épisodes historiques de la colonisation, des indépendances et des dictatures. Quelle puissance régionale prendra le leadership de la région proche-orientale ? Et tant de questions encore auxquelles il faut apporter des réponses, sinon des éclaircissements. Car il nous faut comprendre ce phénomène nouveau, qui marquera le début du siècle. "Pour résister à ses assauts, pour faire reculer le fanatisme religieux, pour protéger la démocratie, la liberté, l'égalité, la laïcité, la fraternité et le vivre ensemble", il nous faut préalablement connaître le véritable visage de ceux qui tentent de les mettre en terre. C'est justement l'objet de cette étude géopolitique de M. Gérard FELLOUS, expert et consultant auprès des Nations unies, de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et de l'Organisation internationale de la francophonie, ancien journaliste, spécialiste de l'Afrique et du Proche-Orient, ancien secrétaire général de la Commission nationale consultative des droits de l'homme-CNCDH (1986-2007).

A VOIR - A ENTENDRE

→ *La plupart des émissions signalées peuvent être vues ou écoutées en différé sur les sites Internet des médias concernés.*

Jeudi

6h30 **France Culture** : Mme Laure BELOT, journaliste au "Monde" ("Les matins" : "Pourquoi nos élites n'ont-elles pas cru aux pouvoirs d'Internet ?")

6h45 **France Culture** : M. Lionel ESCAFFRE, professeur à l'université d'Angers ("Les enjeux internationaux" : "Finance. La lutte contre le blanchiment")

7h38 **France 2** : M. Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ("Les Quatre vérités")

7h50 **France Inter** : M. Henri LECLERC, avocat président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme ("Le 7/9")

7h50 **RFI** : M. Eric CIOTTI, député (UMP) des Alpes-Maritimes, président de la Commission d'enquête sur le suivi des filières jihadistes ("L'invité de la rédaction")

7h50 **LCI** : M. Olivier PIOU, directeur général et administrateur de Gemalto ("L'invité de l'éco d'Emmanuel KESSLER")

7h50 **RTL** : L'ancienne ministre Aurélie FILIPPETTI, députée (PS) de la Moselle ("L'invité de RTL" - M. Jean-Michel APHATIE)

8h15 **I>TELE** : M. Thierry MANDON, secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification ("L'invité de la matinale")

8h20 **BFM Business** : M. Bruno RETAILLEAU, sénateur et président du conseil général de la Vendée, président du groupe UMP du Sénat ("Good morning business")

8h20 **France Inter** : Mme Fleur PELLERIN, ministre de la Culture et de la Communication ("Le 7/9")

8h30 **LCP Assemblée nationale** : MM. Gérard BAPT, député (PS) de Haute-Garonne, et Nicolas DHUICQ, député (UMP) de l'Aube ("Politique Matin")

8h35 **RMC** : Mme Marylise LEBRANCHU, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique ("Bourdin Direct")

10h30 **Public Sénat** : Rencontre sénatoriale de l'apprentissage 2015 - "L'apprentissage, priorité de l'artisanat" ("Evénements")

12h30 **BFM Business** : M. Jean-Charles DECAUX, président du directoire de JCDecaux ("L'invité d'Hedwige CHEVRILLON")

12h30 **France Culture** : M. Nicolas HENIN, journaliste de presse écrite, radio et télévision, ancien otage de Daech ("Le Journal")

14h30 **BFM** : M. Mario DRAGHI, président de la Banque centrale européenne (Emission spéciale BCE : des précisions sur le "QE" ? - conférence de presse en direct de Francfort)

14h45 **Public Sénat** : Séance des questions au gouvernement au Sénat

14h55 **France 3** : L'ancienne ministre Chantal JOUANNO, sénatrice (UDI-UC) de Paris - Séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale au Sénat

18h00 **BFM Business** : M. Olivier PIOU, directeur général et administrateur de Gemalto ("Le Grand Journal")

18h30 **BFM Business** : M. Pierre-Yves DREAN, directeur général de la Banque Palatine ("Le Grand Journal")

19h00 **BFM TV** : M. François REBSAMEN, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social ("L'invité de Laurent NEUMANN")

19h20 **France Inter** : Mme Nathalie LOISEAU, directrice de l'ENA ("Le téléphone sonne" : "Femmes, les combats continuent")

19h45 **LCP Assemblée nationale** : MM. Alain TOURRET, député (RRDP) du Calvados, et Arnaud FOLCH, directeur délégué de la rédaction de Valeurs actuelles ("Ça vous regarde" : "Interdiction du voile : l'éternel débat...")

22h00 **Public Sénat** : M^{e} Hervé TEMIME, avocat, fondateur du cabinet Temime & Associés ("Le 22 h")

00h55 **France 3** : "Françoise Giroud, autoportrait" ("Docs interdits")

COLLOQUES

→ A l'occasion du 5ème anniversaire du Service civique, M. François CHEREQUE, président de l'Agence du Service civique, organise le 9 mars à 9 heures un colloque Civique et Citoyen sur le thème "Service civique : aller plus loin dans l'engagement citoyen" (salle Victor Hugo de l'Assemblée nationale, 101 rue de l'Université dans le 7ème arrondissement). Placé sous le haut patronage du président de l'Assemblée nationale, M. Claude BARTOLONE, et en présence de M. Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, ce colloque réunira également MM. Martin HIRSCH, directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, président de l'Institut du Service civique, Olivier TOCHE, inspecteur des affaires sociales, ancien directeur de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, et Matthieu RICHE, directeur de la RSE du groupe Casino (Renseignements, adm.asc@service-civique.gouv.fr).

LA VIE PRIVEE

Décès

- M. Jean-Pierre BRULE, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1950), ancien président-directeur général de la Compagnie CII-Honeywell Bull et de la CII-Honeywell Bull Internationale, à l'âge de 85 ans.

- M. André DAVID, à l'âge de 99 ans. M. André DAVID était notamment le père de M. Jacques-Henri DAVID, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1962), inspecteur des finances honoraire, président de la commission de contrôle des activités financières de la Principauté de Monaco, conseiller du directoire de Edmond de Rothschild Corporate Finance, président d'honneur de COE-Rexecode, ancien président de la Banque Stern, ancien président du directoire de la Banque de développement des petites et moyennes entreprises-BDPME, ancien membre du Conseil économique et social, ancien président du Cercle Turgot.

- M. Paul Louis TATE, conseiller des affaires étrangères honoraire, ancien consul général à Alexandrie, à Ho Chi Minh-Ville et à Meknès, à l'âge de 91 ans.

LA VIE PUBLIQUE

A l'Elysée

- Le président de la République, M. François HOLLANDE, s'entretiendra aujourd'hui avec Mme Adeline HAZAN, Contrôleur général des lieux de privation de liberté, puis avec M. Khaled KHOJA, président de la coalition nationale syrienne, avant de rencontrer la délégation de l'Union française des associations de combattants et victimes de guerre, en présence de M. Jean-Marc TODESCHINI, secrétaire d'Etat chargé des Anciens combattants et de la Mémoire. Il recevra ensuite Mme Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, ministre de la Justice.

A Matignon

- Le Premier ministre, M. Manuel VALLS, présidera aujourd'hui une réunion de ministres et secrétaires d'Etat à Matignon.

A l'Assemblée nationale

- M. Claude BARTOLONE, président de l'Assemblée nationale, présidera aujourd'hui la 3ème séance d'auditions de la Mission "Engagement citoyen et appartenance républicaine", puis recevra Mme Tsetska TSACHEVA, présidente de l'Assemblée nationale Bulgare, avant de remettre les insignes de chevalier dans l'Ordre national du Mérite à Mme Nathalie BERLU, première vice-présidente Ressources humaines et Dialogue social d'Est Ensemble. Il participera en soirée à une réunion publique à Romainville.

Au Sénat

- M. Gérard LARCHER, président du Sénat, effectuera aujourd'hui et demain un déplacement en Allemagne. Il s'entretiendra avec M. Norbert KARTMANN, président du Parlement régional de Hesse, puis déjeunera à la Chancellerie de Hesse avec le ministre d'Etat Axel WINTERMEYER, avant de rencontrer M. Thomas SCHAFER, ministre des Finances de Hesse. Il dînera ensuite avec M. Philippe ETIENNE, ambassadeur de France à Berlin.

Dans les ministères

- M. Laurent FABIUS, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, rencontrera aujourd'hui Mme Massoumeh EBTEKAR, vice-présidente iranienne chargée de l'Environnement, MM. Arnaud LEROY, député (PS) représentant les Français établis hors de France, et Cédric FROLICK, président de Globe International, M. Eladio LOIZAGA, ministre des relations extérieures du Paraguay, et M. Philippe PINTA, président de l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales.

- Mme Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, participera aujourd'hui à Bruxelles au Conseil des ministres de l'Energie de l'Union européenne.

- M. Jean-Yves LE DRIAN, ministre de la Défense, participera aujourd'hui à un colloque sur les femmes au Sénat, puis déjeunera au Groupement d'industries françaises aéronautiques, avant de recevoir M. Patrice CAINE, président-directeur général de Thales.

- Mme Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, participera ce soir au débat sur l'avenir de la santé organisé par le Syndicat des internes des Hôpitaux de Paris et l'inter syndicat national des chefs de clinique.

- M. Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, s'entretiendra aujourd'hui avec M. Jean-Charles NAOURI, président-directeur général du groupe Casino, puis présentera le projet de candidature de la France à l'organisation de l'exposition universelle de 2025 – Fondation Louis Vuitton, avant de lancer le programme Accélérateur de PME : le programme de croissance pour les PME en présence de MM. Nicolas DUFOURCQ, directeur général de Bpifrance et de Pascal FAURE, directeur général des entreprises. Il dînera avec le groupe des présidents-membres du Cercle de l'industrie.

- Mme Sylvia PINEL, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, recevra cet après-midi Mme Véronique FAYET, présidente du Secours catholique.

- Mme Fleur PELLERIN, ministre de la Culture et de la Communication, s'entretiendra ce matin avec M. Alain WEILL, président de NextRadioTV, avant de déjeuner autour de femmes du ministère de la Culture et de la Communication à l'occasion de la journée internationale des Droits des femmes.

- M. Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, s'entretiendra aujourd'hui avec Mme Thérèse GUILBERT, maire (PS) d'Outreau et M. David BOLZAN, directeur général des services, puis Mmes Carine FAVIER et Véronique SEHIER, coprésidentes du Planning Familial, avant de dîner avec M. Yoichi SUZUKI, ambassadeur du Japon en France.

- Mme Annick GIRARDIN, secrétaire d'Etat chargée du Développement et de la Francophonie, poursuit aujourd'hui son déplacement en Egypte.

- M. Christian ECKERT, secrétaire d'Etat chargé du Budget, recevra cet après-midi M. Philippe MARTINEZ, secrétaire général de la CGT.

- Mme Pascale BOISTARD, secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, participera ce soir au débat sur l'avenir de la santé organisé par le Syndicat des internes des Hôpitaux de Paris et l'inter syndicat national des chefs de clinique.

– Mme Carole DELGA, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, recevra cet après-midi Mme Fanny DOMBRE-COSTE, députée (PS) de l'Hérault, chargée d'une mission sur le droit d'information préalable des salariés.

– Mme Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat chargée du Numérique, participera aujourd'hui à une réunion bilatérale des technologies de l'information et de la communication - TIC France/Etats-Unis, avant de se rendre à Londres dans le cadre de la conférence "The future of work", co-organisée par le Berggruen Institute of Governance et le Huffington Post.

– Mme Myriam EL KHOMRI, secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la ville, visitera ce matin l'exposition photographique "Le temps du chantier" avec M. Eric LEJOINDRE, maire (PS) du 18ème arrondissement de Paris.

– M. Thierry BRAILLARD, secrétaire d'Etat chargé des Sports, rencontrera cet après-midi M. Vincent TONG CUONG, ancien directeur général de Sportfive France, puis lancera le club des entreprises partenaires de l'opération "L'Etat et les entreprises s'engagent aux côtés des sportifs de haut niveau".

Pour suivre facilement tous les changements

CABINETS MINISTERIELS

Mis à jour de façon permanente par l'envoi régulier de feuillets réactualisés

10 mises à jour par an, faciles à classer

Un ouvrage en deux tomes, sous reliures mobiles

Tome I

Composition du Gouvernement
Attributions ministérielles

Biographies des ministres

Organigrammes des cabinets
Attributions des membres des cabinets

Tome II

Plus de 400 biographies
parfaitement à jour

des membres des cabinets ministériels

Formation, parentés, décorations
fonctions, carrière, adresses

Une édition de la Société Générale de Presse

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Abonnements@SGPresse.fr

LA VIE DANS LA CITE

Aujourd'hui

Assemblée nationale

9h30 Lecture définitive du projet autorisant l'approbation de la convention entre la France et le gouvernement de la Principauté d'Andorre en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu.

Divers projets autorisant l'approbation ou la ratification d'accords ou conventions internationaux.

15h30 Suite de l'ordre du jour du matin.

21h30 Suite de l'ordre du jour de l'après-midi.

Sénat

Ordre du jour fixé par le Sénat.

10h30 Débat sur le thème "Service civil : volontaire ou obligatoire ?" (demande du groupe CRC).

15h00 Questions d'actualité au gouvernement.

Le 6 mars

Assemblée nationale

A 9h30, 15h et 21h30

Suite de l'ordre du jour de la veille.

Paris (Eurosites George V 28, avenue George V, 8ème arrondissement)

9h00 5èmes "Etats généraux du droit des affaires" organisé par le Conseil national des barreaux sur le thème de l'Energie.

Le 9 mars

Ouverture de la campagne électorale pour le premier tour des élections départementales.

Du 9 au 12 mars

Strasbourg Session plénière du Parlement européen.

Le 10 mars

Assemblée nationale

Semaine de l'Assemblée.

15h Questions au gouvernement.

Explications de vote et vote par scrutin public du projet, adopté par le Sénat, après engagement de la procédure accélérée, portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Proposition de loi créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie.

21h30 Suite de l'ordre du jour de la veille.

Le 10 mars

Sénat

9h30 Questions orales.

De 14h30 à 18h30

Ordre du jour réservé au groupe UMP.

Deuxième lecture de la proposition, modifiée par l'Assemblée nationale, visant à introduire une formation pratique aux gestes de premiers secours dans la préparation du permis de conduire.

Proposition visant à modifier l'article 11 de la loi du 2 janvier 2004 relative à l'accueil et à la protection de l'enfance.

Le 11 mars

Mairie de Paris

"Etats généraux de l'économie circulaire du Grand Paris" organisés par la mairie.

LA VIE DANS LE MONDE

Aujourd'hui

Bruxelles Conseil "Transport, télécommunications et énergie" de l'Union européenne.

Le 6 mars

Grand-Duché de Luxembourg

Visite officielle du président de la République, M. François HOLLANDE.

Bruxelles Conseil "Environnement" de l'Union européenne.

Les 6 et 7 mars

Riga Réunion informelle des ministres européens des Affaires étrangères.

Le 9 mars

Bruxelles Réunion des ministres des Finances de la Zone euro.

Le 10 mars

Bruxelles Conseil Affaires économiques et financières de l'Union européenne.

Le 11 mars

Beyrouth Nouvelle séance parlementaire pour élire un président de la République au Liban.

Les 12 et 13 mars

Bruxelles Conseil Justice et Affaires intérieures de l'Union européenne.

Le 13 mars

Liverpool Congrès du Parti libéral-démocrate britannique.